AXE 1 : PLACER LES CITOYENS AU CŒUR DU PROJET **ENJEU 3 :** ENCOURAGER LA PARTICIPATION DES HABITANTS

OBJECTIF 1.3.2 : **CONTRIBUER À LA MONTÉE EN COMPÉTENCE COLLECTIVE ET EN COMPRÉHENSION RÉCIPROQUE DE TOUS LES ACTEURS, DE L'ÉLU AU CITOYEN**



CONTEXTE

- Lancement de la réflexion sur la mise en place de temps de co-formation, en parallèle de l'élaboration du contrat de ville et des questions de participation citoyenne
- Présence de services communication au sein des collectivités

PUBLICS CIBLES

- Habitants et membres des Conseils Citoyens, notamment
 Autres acteurs, partenaires, techniciens jeunes.
- Associations

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- Articles 1 et 7 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (dite loi Lamy 21 février 2014)
- Cadre de référence des Conseils Citoyens (CGET, juin 2014)
- Publications de centres de ressource (notamment CRPVE91)

PARTENAIRES

ASSOCIÉS

- CA Europ'Essonne Communes CR IIe de France
- Ensemble des partenaires mobilisés dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre du contrat de ville (institutions, collectivités, associations, conseils citoyens, etc.)

MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES

- Personnel dédié à l'animation du contrat de ville
- Services communication des collectivités

TEMPORALITÉ

- Pluriannuelles (tout au long de la mise en œuvre du contrat de ville)
- Appels à projets (ex : Appel à projet régional 2015 «Actions locales en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire»)

MOBILISATION CITOYENNE

- Participation au même titre que les autres partenaires.
- Mobilisation à travers les Conseils Citoyens, et volontariat

RÉSULTATS ATTENDUS

Mise en place de temps de co-formation

Indicateurs potentiels:

- Taux de participation des habitants, élus, professionnels
- Taux de participation de femmes
- Taux de participation de jeunes de moins de 25 ans

DESCRIPTION & ACTIONS PRESSENTIES

- Développement d'outils partagés de clarification et lisibilité du rôle de chacun des partenaires (ex : guide régulièrement tenu à jour sur « qui fait quoi », etc.) (cfA3E1)
- Mise en place de temps de co-formation pouvant réunir l'ensemble des participants de la mise en œuvre du contrat de ville (professionnels, élus, habitants, etc.)

NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF









AXE 1: PLACER LES CITOYENS AU CŒUR DU PROJET ENJEU 3: ENCOURAGER LA PARTICIPATION DES HABITANTS

OBJECTIF 1.3.3 : CONTRIBUER À LA CRÉATION D'INSTANCES **DE PARTICIPATION ET DE CO-CONSTRUCTION**



CONTEXTE

- Définition d'un cadre commun pour la mise en place des Conseils Citoyens, et des modalités de gouvernance de la mise en œuvre du contrat de ville, inscrits dans le contrat de ville
- Association de partenaires institutionnels, d'habitants, et de structures associatives au processus d'élaboration du contrat de ville (questionnaire aux habitants à Massy, groupes de travail thématiques menés par les deux communes et la CA Europ'Essonne, instances de pilotage)

PUBLICS CIBLES

- Habitants et membres des Conseils Citoyens
- Associations
- Autres acteurs, partenaires, techniciens
- Élus
- Ensemble des participants à la mise en œuvre du contrat de

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- Articles 1 et 7 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (dite loi Lamy 21 février 2014)
- Cadre de référence des Conseils Citoyens (CGET, juin 2014)

PARTENAIRES

ASSOCIÉS

- CA Europ'Essonne et Communes pour la mise en place
- Associations de Conseils Citoyens ensuite
- État. associations. acteurs locaux
- CR Ile de France

MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, **TECHNIQUES**

- Moyens propres pour l'animation des Conseils Citoyens
- Mise à disposition de locaux dédiés (lieux de réunions, lieu ressource d'information et d'expression)
- Mobilisation de moyens de communication, et de fonctionnement pour les Conseils Citoyens, voire de formation.

TEMPORALITÉ

- Pluriannuelle et appels à projets
- Appels à projets

MOBILISATION CITOYENNE

- Modalités mixtes (appel à volontariat via des relais, tirage au sort, demande à des volontaires de venir accompagnés, intégration de membres des conseils de quartiers et de comités d'usagers)
- Collège citoyen supérieur au collège associations/acteurs

RÉSULTATS **ATTENDUS**

Conseils Citoyens opérationnels progressivement autonomes en matière d'animation

Indicateurs potentiels:

- Proportion d'hommes, de femmes et de jeunes de moins de 25 ans au sein des Conseils Citoyens
- Nombre et fréquence des réunions tenues

DESCRIPTION & ACTIONS **PRESSENTIES**

- Définition d'un cadre commun aux deux communes pour la mise en place des conseils citoyens
- Mise en place des Conseils Citoyens sur chacun des quartiers, pérennisation et autonomie progressive en matière d'animation
- Mise en place d'un conseil de développement à l'échelle de la future agglomération élargie

NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF

SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 3 ÉVALUATION PARTICIPATIVE & QUALITATIVE









GOUVERNANCE / ANIMATION

CONSEILS CITOYENS /

AXE 2 : DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DES QUARTIERS **ENJEU 1 :** AMELIORER LA TRANQUILLITE PUBLIQUE ET PREVENIR LA DELINQUANCE

OBJECTIF 2.1.1 : AMÉLIORER LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE ET LUTTER CONTRE LA DÉLINQUANCE DE PROXIMITÉ



CONTEXTE

- Thématique intégrée au programme prioritaire de la stratégie locale de la prévention
- Actions associatives existantes : animations locales, réseau d'entraide
- Démarches de gestion urbaine de proximité (existante à Massy Opéra, démarche lancée à Longjumeau)
- Nécessité d'améliorer le lien entre la police et la population
- Coordination et contractualisation à améliorer avec les bailleurs
- Une forte problématique de trafics illicites stupéfiants à l'origine d'un climat de peur des habitants (n'osent plus sortir ou faire sortir leurs enfants, subissent des « contrôles » en rentrant chez eux, etc.)

PUBLICS CIBLES

■ Tous les habitants des quartiers prioritaires

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- Conventions interministérielles d'objectifs Ministères Intérieur et Ville
- Plan départemental de prévention de la délinquance

PARTENAIRES

ASSOCIÉS

- CA Europ'Essonne Communes (coordonateurs CLSPD, GUP, Réussite Educative, Polices Municipales) Etat (Préfecture, Police Nationale, PJJ, SPIP, DDCS, Education Nationale, etc.) CR Ile-de-France, CG91 (MDS, SDIS) Etablissements scolaires
- Bailleurs, associations locales (ALDCS, Intermèdes Robinson, etc.), Mission Locale, AtoutPLIE, médiateurs, association de prévention spécialisée, amicales de locataires, commerces de proximité.

À RENFORCER

- Certains bailleurs, amicales de locataires, groupe des pères inter-CESC Mouvement pour la Réinsertion Sociale 91 (MRS)
- Ferme de champagne (Savigny) Parents, groupe des pères.

MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES

- Tous les acteurs concernés
- Budget nécessaire à la mise en place d'actions et de réparations /remise en état des dégradations.

TEMPORALITÉ

- Pluriannuelle
- Appel à projets annuel

MOBILISATION CITOYENNE

Conseils citoyens, comités d'usagers, conseils de quartiers, cellules de veille

RÉSULTATS ATTENDUS

- Réappropriation de certains espaces publics. Amélioration de l'ambiance sur le territoire Indicateurs potentiels :
- Baisse des délits commis dans les quartiers prioritaires
- Nombre d'actions menées pour lutter contre le sentiment d'insécurité des femmes dans l'espace public

DESCRIPTION & ACTIONS PRESSENTIES

- Développement de cellules de suivi individualisées de prévention de la délinquance, de réponses pénales de proximité (rappel à l'ordre par le Maire, transaction-réparation, mesures alternatives aux poursuites pénales), et mise en place de dispositifs de peines de proximité
- Contractualisation de la Gestion Urbaine de Proximité (GUP)
 élargie sur l'ensemble des quartiers (diagnostics en marchant, etc.)
- Mise en place d'animations dans les quartiers pour réinvestir certains espaces publics et créer des temps conviviaux et de partage entre habitants (ex : anim'rue, « reprenons nos halls », espaces de rencontres, jeux, collations, musique en pied d'immeuble, constitution d'un réseau d'entraide pour des petits services)
- Développement du sentiment d'appartenance au territoire (actions transversales, rencontres sportives, échanges culturels, etc.)

- Renforcement, pérennisation et dynamisation du partenariat entre l'ensemble des acteurs mobilisés sur les questions de sécurité et vivre-ensemble (police, justice, collectivités, bailleurs sociaux, habitants, etc.), notamment dans le cadre des CLSPD.
- Aborder collectivement les problématiques de sécurité publique et tranquillité résidentielle, au delà de l'échelle des quartiers.
- Clarifier, harmoniser et fluidifier les rôles et procédures dans le cadre des atteintes à la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble de l'agglomération (modalités du dépôt de plainte (possibilité de le faire par lettre), de rupture de bail pour trouble de la jouissance, de commission de mise en demeure, etc.)
- Renforcer les échanges d'informations réguliers entre les partenaires (pouvant s'appuer sur un observatoire de la délinquance par le biais des CLSPD)

NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF









AXE 2 : DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DES QUARTIERS **ENJEU 1 :** AMELIORER LA TRANQUILLITE PUBLIQUE ET PREVENIR LA DELINQUANCE

OBJECTIF 2.1.2 : PRÉVENIR DE LA RÉCIDIVE



CONTEXTE

- Thématique intégrée au programme prioritaire de la stratégie locale de la prévention
- Bon partenariat avec les services pénitentiaires d'insertion et de probation, SPIP, dans le cadre d'accueil déjà existant de TIG et stage citoyenneté avec condamnés
- Taux de récidive important
- Manque d'accompagnement des personnes ayant déjà fait l'objet d'une condamnation vers les dispositifs d'insertion sociale et professionnelle

PUBLICS CIBLES

- Personnes ayant déjà fait l'objet d'une condamnation
- Mineurs à partir de 16 ans et jeunes majeurs de moins de 25 ans

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- Conventions interministérielles d'objectifs : Ministères Justice et Ville, Ministères Intérieur et Ville
- Stratégie locale de prévention de la délinguance de Longiumeau

PARTENAIRES

ASSOCIÉS

- CA Europ'Essonne Communes (coordonateurs CLSPD, GUP, Réussite Educative, Polices Municipales) Etat (Préfecture, Police Nationale, PJJ, SPIP, DDCS, Education Nationale, etc.) CR Ile-de-France, CG91 (MDS, SDIS) Etablissements scolaires
- Bailleurs, associations locales (ALDCS, Intermèdes Robinson, etc.), Mission Locale, AtoutPLIE, médiateurs, association de prévention spécialisée, amicales de locataires, commerces de proximité.

À RENFORCER

■ Certains bailleurs, amicales de locataires, groupe des pères ■ inter-CESC ■ Mouvement pour la Réinsertion Sociale 91 (MRS) ■ Ferme de champagne (Savigny) ■ Parents, groupe des pères.

MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES

- 1 ETP Délégué police population
- Tutorat
- Prestations de services pour interventions spécifiques (ex : accueil, local dédié, permanences, accompagnement physique dans les démarches de justice, soutien à la mobilité)

TEMPORALITÉ

Actions annuelles

MOBILISATION CITOYENNE

- Information auprès de la population sur les actions menées.
- Conseils citoyens
- Mobilisation des parents en tant que personnes ressources

RÉSULTATS ATTENDUS

- Réactivité des partenaires et efficacité du travail en réseau Indicateurs potentiels :
- Proportion des personnes suivies s'étant inscrite dans une démarche d'insertion
- Diminution de la récidive

DESCRIPTION & ACTIONS PRESSENTIES

- Développement de cellules de suivi individualisées de prévention de la délinquance, de réponses pénales de proximité (rappel à l'ordre par le Maire, transaction-réparation, mesures alternatives aux poursuites pénales), et mise en place de dispositifs de peines de proximité
- Développement des accueils en travail d'intérêt général (TIG) ou mesures de réparation pénale
- Développement des emplois d'avenir et des chantiers d'insertion réservés (1 éducateur dédié par jeune)
- Développement de suivis spécifiques pour les publics concernés (sortants de prison, notamment jeunes)
- Développement de l'accompagnement des jeunes vers les dispositifs d'insertion sociale et professionnelle (cf convention interministérielle)
- Réparation pénale : généralisation des conventions entre Justice et bailleurs
- Participation aux stages de citoyenneté du SPIP
- Clauses d'insertion dans les marchés publics et marchés de travaux

NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF









AXE 2 : DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DES QUARTIERS **ENJEU 1 :** AMELIORER LA TRANQUILLITE PUBLIQUE ET PREVENIR LA DELINQUANCE

OBJECTIF 2.1.3 : AIDER LES JEUNES EXPOSÉS À LA DÉLINQUANCE



CONTEXTE

- Thématique intégrée au programme prioritaire de la stratégie locale de la prévention
- Moyens du FIPD mobilisés pour des actions existantes en direction des enfants des écoles primaires et des accueils de loisirs, mais certains phénomènes observés :
- jeunes exposés de plus en plus tôt et incités par les plus grands
- défiance de jeunes à l'égard de la police
- forte attractivité de la délinquance liée aux trafics illicites

PUBLICS CIBLES

■ Mineurs de plus de 16 ans et jeunes majeurs de moins de 25 ans

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- Convention interministérielles d'objectifs Ministères Intérieur et Ville
- Plan départemental de prévention de la délinquance

PARTENAIRES

ASSOCIÉS

- Communes
- Procureur de la République, professionnels police, justice, PJJ, SPIP CG91 Espaces de proximité, centres de loisirs
- Association de prévention spécialisée, associations locales (APASO, association ALDCS, Conservatoire, etc.). Education Nationale (établissements scolaires, CIO) Mission locale Bailleurs sociaux

À RENFORCER

■ Centre d'Accueil Educatif Ferme de Champagne, association Siniman Film, bailleurs ■ CESC, inter-CESC ■ Associations de parents d'élèves, groupe des pères.

MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES

- Référent veille éducative
- Médiateur
- Tutorat (formations)

TEMPORALITÉ

- Pluriannuelle
- Appel à projets annuel

MOBILISATION CITOYENNE

- Conseils citoyens
- Mobilisation des parents en tant que personnes ressources.

RÉSULTATS ATTENDUS

■ Meilleure prise en charge des jeunes en situations préoccupantes

Indicateurs potentiels:

- Nombre de jeunes des quartiers prioritaires bénéficiaires
- Nombre de solutions concrètes trouvées

DESCRIPTION & ACTIONS PRESSENTIES

- Actions de prévention pour les enfants des écoles primaires et jeunes, utilisant des supports divers (culture, sport, etc.)
- Favoriser le raccrochage scolaire (accueil de jeunes « décrocheurs »)
- Améliorer le suivi des jeunes ciblés (cellule de veille éducative, chantiers d'insertion) par un renforcement du travail partenarial avec échanges sur les situations préoccupantes.
- développement et renforcement d'actions de prévention primaire en partenariat avec les écoles, centres de loisirs, espaces de proximité (ex : journées préventions des centres de loisir, club Papote, sensibilisation des élèves de primaire sur les conduites à risque, renforcement des compétences psycho-sociales, etc.)

NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF









AXE 2 : DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DES QUARTIERS ENJEU 1: AMELIORER LA TRANQUILLITE PUBLIQUE ET PREVENIR LA DELINQUANCE

OBJECTIF 2.1.4: LUTTER CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES, ET AMÉLIORER L'AIDE AUX VICTIMES



CONTEXTE

- Attention portée à la place des femmes et à la mixité dans les actions déjà menées et à développer :
- actions sportives, marches exploratoires ou diagnostics en marchant, animations locales
- actions menées par les associations locales (ex : Paroles de femmes),
- agenda 21 contennant une thématique consacrée à l'égalité hommes/femmes (Massy),
- Manque de lieux d'écoute, et d'hébergements d'urgence
- Manque de lieux de garde souples
- Banalisation des violences physiques et verbales envers les femmes et les jeunes filles (notamment via les réseaux sociaux), et cas de violences sexuelles collectives
- Projet de résidence sociale à Massy, dont certains logements réservés aux femmes victimes de violence.

PUBLICS CIBLES

Femmes adultes et jeunes filles, adultes et mineures ■ Habitants des quartiers, notamment jeunes

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- Conventions interministérielles d'objectifs Ministères Droits des femmes et Ville, Ministères Intérieur et Ville
- Plan départemental de prévention de la délinquance.

PARTENAIRES

ASSOCIÉS

- Communes CG91 (MDS, PMI)
- Procureur de la République, professionnels de justice, police et gendarmerie
- CCAS, CAF, APASO, professionnels santé, social

À RENFORCER

- CODES, CESC (Education Nationale), CIDFF, Paroles de Femmes, Mediavipp,
- Association Betharaba (accueil d'urgence), centre d'hébergement de Bures sur Yvette

MOYENS HUMAINS, FINANCIERS. **TECHNIQUES**

- Financement de programmes de prévention et de formations.
- Lieu d'accueil dédié
- Moven financiers pour les actions et l'information /communication

TEMPORALITÉ

- Pluriannuelle
- Appel à projets annuel

MOBILISATION CITOYENNE

■ Implication directe des femmes dans l'organisation des actions

RÉSULTATS **ATTENDUS**

- Participation des femmes à des activités réputées « réservées » aux hommes (objectif : 50% de femmes) Indicateurs potentiels:
- Nombre d'actions mises en œuvre pour lutter contre les violences et accompagner les victimes, notamment les femmes
- Nombre de bénéficiaires issus des quartiers prioritaires Nombre de solutions concrètes trouvées
- Nombres de participantes au groupe de paroles Nombres d'interventions dans le milieu scolaire

DESCRIPTION & ACTIONS **PRESSENTIES**

- Renforcement des permanences d'accueil et d'écoute, des groupes de paroles et cafés-débats
- Accompagnement des femmes dans les démarches administratives (dépôt plainte, recherche de logement, etc.)
- Communication sur les numéros d'urgence et logements d'urgence
- Développement de l'offre sportive et de loisirs spécifiques pour le public féminin (jeunes filles, femmes), favorisation d'emploi d'agents féminins pour l'encadrement des jeunes filles et femmes dans les quartiers sensibles
- Structuration de l'accueil d'urgence des femmes victimes de
- Création de structures souples de garde d'enfants
- Sensibilisation et formation des professionnels
- Interventions dans les établissements scolaires
- Mobilisation des actions de prévention et de protection de l'enfance portées par le CG91 (MDS/PMI).
- Mise en place d'un comité restreint dédié à la prévention des violences faites aux femmes (Longjumeau)

NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF

SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 3 ÉVALUATION PARTICIPATIVE & QUALITATIVE









PILIER : COHÉSION SOCIALE

AXE 2 : DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DES QUARTIERS **ENJEU 2 :** PROMOUVOIR UN CADRE DE VIE ATTRACTIF ET DURABLE

OBJECTIF 2.2.1 : **DÉVELOPPER ET DIVERSIFIER LA CONSTRUCTION ET L'OFFRE EN LOGEMENTS**



CONTEXTE

- Évaluation en cours du PLH adopté en 2011
- Renforcement des exigences nationales en matière de logements sociaux nécessitant un renforcement de cette offre à l'échelle du territoire intercommunal (Massy et Longjumeau étant les communes les plus dotées)
- Manque de diversité des logements au sein des quartiers et à proximité (quasi-exclusivement en locatif social)
- Manque de mixité fonctionnelle au sein des quartiers
- Opérations de renouvellement urbain en cours sur les 3 quartiers politique de la ville
- OPAH intercommunale portée par la CA Europ'Essonne en cours depuis début 2015.
- Dispositifs d'incitation fiscale : abattement sous conditions de la TFPB (taxe foncière sur les propriétés non bâties) au sein des quartiers politique de la ville (QPV), TVA à taux réduit pour l'accession sociale dans une bande de 300 m autour des quartiers prioritaires.

PUBLICS CIBLES

■ Tous les habitants des quartiers prioritaires et du territoire intercommunal

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- Programme Local de l'Habitat
- PLU des deux communes

 Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) de l'Essonne

PARTENAIRES

ASSOCIÉS

- Communes CA Europ'Essonne SEMMAssy ARS, ANAH
- Bailleurs, réservataires (collecteurs d'Action Logement, Etat, Collectivités, CG91), associations, ADIL, Caisse des Dépôts

À RENFORCER

Investisseurs privés, ADEME

MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES

- Professionnels concernés, en particulier au sein de la CA Europ'Essonne et des communes (notamment coordonnateurs des projets de renouvellement urbain)
- Financements des opérations en investissement
- Budgets nécessaires pour la mise en place d'actions d'ampleur diverses

TEMPORALITÉ

- Pluriannuelle (2015-2020, voire au-delà)
- Appel à projets annuel

MOBILISATION CITOYENNE

Conseils citoyens, conseils de quartiers, personnes ressources, amicales de locataires, etc.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Amélioration de l'équilibre et de la diversité de l'offre en logements à l'échelle des quartiers, des communes, et du territoire intercommunal
- Amélioration de la fluidité des parcours résidentiels Indicateurs potentiels :
- Lancement de la révision du PLH
- Elaboration d'une convention intercommunale d'objectifs en matière d'équilibre social de l'habitat
- Evolution de la part des logements en accession, des petits logements, et des logements adaptés à des publics spécifiques

DESCRIPTION & ACTIONS PRESSENTIES

- Redéployer l'offre de logements au sein de :
- logements de tailles plus diversifiées
- formes urbaines plus diversifiées
- bâtiments mixtes d'habitats et de services (réalisation et réaffectation).
- logements en accession à la propriété,
- S'insrire dans la dynamique de construction neuve à l'échelle intercommunale (cf PLH)
- Renforcer et systématiser l'observation des évolutions par un observatoire traitant du logement et du peuplement
- Projets de renouvellement urbain portés par les communes (Longjumeau : Rocade Bel-Air, et Massy Opéra), intégrant un volet diversification de l'habitat (notamment via l'aide fiscale en faveur de l'accession sociale - TVA à taux réduit - et une réflexion sur l'équilibrage de l'offre au delà des quartiers concernés).

NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 3 ÉVALUATION PARTICIPATIVE & QUALITATIVE









RENOUVELLEMENT URBAIN

DE VIE /

PILIER: CADRE

AXE 2 : DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DES QUARTIERS ENJEU 2 : PROMOUVOIR UN CADRE DE VIE ATTRACTIF ET DURABLE

OBJECTIF 2.2.2 : **CONTRIBUER À UN MEILLEUR ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT À L'ÉCHELLE INTERCOMMUNALE**



CONTEXTE

- Évaluation en cours du PLH adopté en 2011
- Renforcement des exigences nationales en matière de logements sociaux nécessitant un renforcement de cette offre à l'échelle du territoire intercommunal (Massy et Longjumeau étant les communes les plus dotées)
- Manque de diversité des logements au sein des quartiers et à proximité (quasi-exclusivement en locatif social)
- Manque de mixité fonctionnelle au sein des quartiers
- Opérations de renouvellement urbain en cours sur les 3 quartiers politique de la ville
- OPAH intercommunale portée par la CA Europ'Essonne en cours depuis début 2015
- Existance d'un outil d'observatoire de l'habitat porté par la CA Europ'Essonne, qui pourrait être renforcé et élargi à l'échelle de la future intercommunalité

PUBLICS CIBLES

■ Tous les habitants des quartiers prioritaires et du territoire intercommunal

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- Loi ALUR (Accès au Logement et Urbanisme Rénové) de mars 2014
- Programme Local de l'Habitat

- PLU des deux communes
- Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) de l'Essonne

PARTENAIRES

ASSOCIÉS

- Communes CA Europ'Essonne SEMMAssy ARS, ANAH
- Bailleurs, réservataires (Préfecture, collecteurs du 1% patronal, communes), associations, ADIL, Caisse des Dépôts

À RENFORCER

Investisseurs privés, ADEME

MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES

- Professionnels concernés, en particulier au sein de la CA Europ'Essonne et des communes (notamment coordonnateurs des projets de renouvellement urbain)
- Financements des opérations en investissement
- Budgets nécessaires pour la mise en place d'actions d'ampleur diverses

TEMPORALITÉ

- Pluriannuelle (2015-2020, voire au-delà)
- Appel à projets annuel

MOBILISATION CITOYENNE

• Conseils citoyens, conseils de quartiers, personnes ressources, amicales de locataires, etc.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Amélioration de l'équilibre et de la diversité de l'offre en logements à l'échelle des quartiers, des communes, et du territoire intercommunal Indicateurs potentiels :
- Lancement de la révision du PLH
- Elaboration d'une convention intercommunale d'objectifs en matière d'équilibre social de l'habitat
- Renforcement de l'outil d'observation existant

DESCRIPTION & ACTIONS PRESSENTIES

- Mener une réflexion partenariale de fond sur les politiques d'attributions de logements sociaux : étudier l'opportunité de mise en place d'une conférence intercommunale du logement, et d'un système partagé de gestion de la demande en logements sociaux
- Etablir une convention intercommunale de mixité sociale à annexer au Contrat de Ville (en lien avec le PLH)
- Développer l'échange de logements (sur l'ensemble du parc des réservataires, avec des mesures incitatives telles qu'aides au déménagement), le logement partagé ou la location intergénérationnelle
- Développer l'offre en hébergements d'urgence (notamment pour les jeunes et des femmes victimes de violences conjugales)
- Renforcer la coordination entre réservataires, et avec les bailleurs sociaux
- Renforcer l'accompagnement social des habitants
- Renforcer et systématiser l'observation des évolutions par un observatoire traitant du logement et du peuplement
- Mobiliser les opportunités d'information et de formation de l'ADIL, auprès des locataires notamment
- Assurer le lien avec les politiques préventives et curatives en matière d'habitat privé et de copropriétés

NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 3 ÉVALUATION PARTICIPATIVE & QUALITATIVE









RENOUVELLEMENT URBAIN

PILIER: CADRE DE VIE /

AXE 2: DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DES QUARTIERS ENJEU 2: PROMOUVOIR UN CADRE DE VIE ATTRACTIF ET DURABLE

OBJECTIF 2.2.3 : AMÉLIORER LA QUALITÉ DU BÂTI ET LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE



CONTEXTE

- De nombreuses situations de précarité énergétique
- De nombreuses ressources locales à mobiliser : Solicités, syndicats intercommunaux (traitement eau, déchets...), etc.
- Des opérations de réhabilitation et projets renouvellement urbain en cours sur les 3 quartiers politique de la ville
- Une OPAH intercommunale portée par la CA Europ'Essonne en cours depuis début 2015, comportant un volet énergie et précarité énergétique

PUBLICS CIBLES

■ Tous les habitants des quartiers prioritaires et des quartiers voisins (ciblage spécifique sur ceux qui peuvent faire relais : les femmes, les enfants, etc.)

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- Contrat départemental territorial
- Convention d'OPAH de la CA Europ'Essonne
- Agendas 21

Conventions GUP

PARTENAIRES

ASSOCIÉS

■ CA Europ'Essonne (OPAH, points info énergie) ■ Communes ■ Bailleurs, associations ■ Anah

À RENFORCER

- Syndicats de gestion des ordures ménagères, SIAHVY (syndicat intercommunal de gestion des réseaux d'assainissement et des aménagements hydrauliques de la Vallée de l'Yvette), SoliCités, ADEME, association Atelier IDF, EDF, Caisse des Dépôts
- Opérateurs privés
 SIPPEREC

MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, **TECHNIQUES**

- Professionnels concernés au sein de la CA Europ'Essonne (OPAH, environnement) et des communes (coordonnateur des projets de RU)
- Professionnels dédiés (ex : médiateur en écologie sociale et familiale)
- Budgets nécessaires pour la mise en place d'actions et en investissement
- Locaux dédiés
- Formation

TEMPORALITÉ

- Pluriannuelle
- Appel à projets

MOBILISATION CITOYENNE

Conseils citoyens, personnes ressources, amicales de locataires, etc.

RÉSULTATS **ATTENDUS**

- Travaux d'amélioration de la qualité du bâti, notamment en matière d'isolation
- Satisfaction des usagers

Indicateurs potentiels:

- Nombre et ampleur des opérations de renouvellement urbain menées
- Fréquentation des lieux ressource
- Evolution du nombre de ménages touchés par la précarité énergétique

DESCRIPTION & ACTIONS **PRESSENTIES**

- Intégration de la préoccupation de lutte contre la précarité énergétique dans les opérations de réhabilitations du bâti
- Création de lieux ressources et d'information (ex : appartement pédagogique), et actions de sensibilisation sur les thématiques touchant au logement, développement de temps d'échange entre professionnels et habitants
- Intégration d'une dimension « énergie positive » dans certaines opérations

NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF

SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 3 ÉVALUATION PARTICIPATIVE & QUALITATIVE









RENOUVELLEMENT URBAIN

PILIER: CADRE DE VIE,

AXE 2 : DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DES QUARTIERS ENJEU 2 : PROMOUVOIR UN CADRE DE VIE ATTRACTIF ET DURABLE

OBJECTIF 2.2.4 : AMÉLIORER LA QUALITÉ DES ESPACES PUBLICS ET COMMUNS, ET PROMOUVOIR LES DISPOSITIFS GUP



CONTEXTE

- Les habitants occupent peu les espaces publics (squares, jardins), qui sont souvent peu attractifs et parfois « confisqués » par les activités de trafics illicites
- Des cheminements piétons existants, parfois à requalifier
- Démarches de gestion urbaine de proximité (existante à Massy Opéra, démarche lancée à Longjumeau)
- Coordination et contractualisation à améliorer avec les bailleurs

PUBLICS CIBLES

- Tous les habitants des quartiers prioritaire
- Habitants des quartiers avoisinants

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- Charte nationale pour la qualité de vie urbaine
- Contrat départemental territorial

- Convention GUP de Massy Opéra
- Agenda 21 locaux (existants ou en cours)

PARTENAIRES

ASSOCIÉS

- Communes CA Europ'Essonne SEMMassy CG91 CR Ile de France
- Bailleurs Associations locales (associations d'habitants, Intermèdes Robinson, ADAGIO, etc.) Syndication de gestion d'ordures ménagères Médiateurs sociaux Caisse des Dépôts

À RENFORCER

SoliCités, ADEME
 Commerçants

MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES

- Professionnels concernés, coordonnateurs GUP, coordonnateurs des projets de renouvellement urbain au sein des collectivités
- Budget nécessaire pour la mise en place d'actions et l'amélioration de l'espace public (matériel, moyens de transports, etc.)
- Budget d'investissement nécessaire
- Formation (ex : intervenants communaux, gardiens d'immeubles, etc.)

TEMPORALITÉ

- Pluriannuelle (2015-2020)
- Appel à projets annuel

MOBILISATION CITOYENNE

■ Conseils citoyens, conseils de quartiers, personnes ressources, amicales de locataires, etc.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Amélioration du cadre de vie, des espaces verts et des espaces publics, favorisant l'appropriation commune de la ville par les habitants de quartiers et le usagers extérieurs
- Réparations rapides des dégradations
- Propreté des espaces publics
- Satisfaction des habitants et usagers concernés

Indicateurs potentiels:

Evolution du nombre d'intervention des services

DESCRIPTION & ACTIONS PRESSENTIES

- Gestion Urbaine de Proximité : → Massy : élargissement à l'ensemble des quartiers politique de la ville
 - Longjumeau : projet de signature d'une convention
- Engagement d'un dispositif de concertation sur les plans d'actions des bailleurs sociaux, liés à l'exonération de TFPB (dans le cadre de la GUP)
- Renforcement ou création de cheminements piétons et d'espaces publics ouverts (requalification)
- Sensibilisation au développement durable et à la gestion des déchets (formation gardiens d'immeubles, visites déchèterie, élaboration signalétique, etc)
- Déclinaison opérationnelle de la charte nationale pour la qualité de vie urbaine par une charte locale
- Animations scientifiques à partir de l'environnement naturel, en lien avec des chantiers d'insertion
- Diagnostics en marchant Ateliers jardinage, jardins partagés de rue et de bas d'immeubles

NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 3 ÉVALUATION PARTICIPATIVE & QUALITATIVE









RENOUVELLEMENT URBAIN

PILIER: CADRE DE VIE

AXE 2 : DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DES QUARTIERS **ENJEU 2 :** PROMOUVOIR UN CADRE DE VIE ATTRACTIF ET DURABLE

OBJECTIF 2.2.5 : **AMÉLIORER LA MOBILITÉ ET L'OFFRE EN TRANSPORTS**



CONTEXTE

- Existence d'une offre de transport diversifiée (notamment via la navette gratuite Europ'Essonne répondant à des besoins locaux) mais :
- un certain manque de lisibilité de l'offre
- une utilisation des circulations douces pouvant être optimisée
- une adaptation de la navette gratuit Europ'Essonne à envisager : évolution des tracés, renforcement vers des équipements culturels tels que cinéma)
- une insuffisance de transports publics le week-end (ex : pas de noctilien à Longjumeau)

PUBLICS CIBLES

■ Tous les habitants des quartiers prioritaires

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- Contrat départemental territorial
- Schéma régional du STIF
- Agenda 21 locaux (existants ou en cours)

PARTENAIRES

ASSOCIÉS

- Communes CA Europ'Essonne
- STIF, RATP, Société du Grand Paris Bailleurs, associations (AoutPLIE, etc.) Caisse des Dépôts

À RENFORCER

Association Deux Roues pour l'Emploi, Institut Jacques Cartier

MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES

- Professionnels dédiés, coordonnateurs des projets de renouvellement urbain au sein des collectivités
- Budget en investissement et budget nécessaire pour la mise en place d'actions

TEMPORALITÉ

- Pluriannuelle
- Appel à projets annuel

MOBILISATION CITOYENNE

- Conseils de quartier, Conseils citoyens, comité d'usagers, personnes ressources, assemblées de quartiers
- Concertation de la Société du Grand Paris

RÉSULTATS ATTENDUS

- Amélioration de l'accessibilité et des mobilités internes comme facteur de développement Indicateurs potentiels :
- Niveau de fréquentation et statistiques d'utilisation des transports en commun
- Provenance des usagers de certaines structures ciblées
- Nombre de liaisons douces créées
- Niveau de satisfaction des habitants quant à l'offre en transports
- Part des points d'arrêt accessibles aux personnes à mobilité réduite

DESCRIPTION & ACTIONS PRESSENTIES

- Actions d'information et d'échange sur des projets d'envergure régionale : projet tram-train Massy-Evry, projet de réaménagement RN 20 TCSP, gares du Grand Paris, création de points d'arrêts supplémentaires d'autobus et prolongement du Noctilien (favoriser l'accès aux services et aux bassins d'emploi Orly-Rungis)
- Développement de l'utilisation de la navette gratuite Europ'Essonne
- Renforcement de réseaux de covoiturage locaux
- Organisation de balades familiales autour du développement de la circulation douce : vélo, pedibus (lien entre quartiers, création liaisons piétonnes)
- Renforcement des actions de mobilité dans le cadre des ateliers socio-linguistiques (ASL)
- Accompagnement à la mobilité en lien avec l'insertion
- Prise en compte des personnes en situation de handicap dans les futurs aménagements

NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 3 ÉVALUATION PARTICIPATIVE & QUALITATIVE









RENOUVELLEMENT URBAIN

PILIER: CADRE DE VIE /

AXE 2 : DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DES QUARTIERS **ENJEU 2 :** PROMOUVOIR UN CADRE DE VIE ATTRACTIF ET DURABLE

OBJECTIF 2.2.6 : **AMÉLIORER L'OFFRE COMMERCIALE ET DE SERVICES**



CONTEXTE

- Inégalité des situations selon les quartiers
- Paupérisation et manque de diversité de l'offre commerciale
- Présence de friches commerciales
- Difficulté d'intervention publique sur les espaces commerciaux situés dans le domaine privé
- Opérations de renouvellement urbain en cours sur les 3 quartiers politique de la ville

PUBLICS CIBLES

■ Tous les habitants des quartiers prioritaires et des quartiers voisins

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

PLU des communes

PARTENAIRES

ASSOCIÉS

- CA Europ'Essonne Communes
- Associations, CAF, CPAM, CG91 (MDS), ARS, bailleurs, entreprises locales et associations de commerçants, etc.

A RENFORCER

■ EPARECA, copropriétés d'habitants et de commerces ■ Investisseurs privés ■ Caisse des Dépôts

MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES

- Services dédiés au sein des collectivités
- Financements des opérations en investissement et des études préalables
- Locaux dédiés

TEMPORALITÉ

- Pluriannuelle (2015-2020, voire au delà)
- Appel à projets annuel

MOBILISATION CITOYENNE

Conseils citoyens, conseils de quartiers

RÉSULTATS ATTENDUS

- Renforcement de la mixité fonctionnelle dans les quartiers et à leurs abords, facteur d'attractivité et d'animation
- Satisfaction des habitants au regard de l'offre commerciale

Indicateurs potentiels:

- Offre commerciale créée au sein et à proximité des quartiers prioritaires
- Eligibilité à l'action de l'EPARECA
- Adaptabilité de l'offre aux besoins locaux (type d'offre, horaires, etc.)
- Evolution de la fréquentation des services et pôles ressource

DESCRIPTION & ACTIONS PRESSENTIES

- Amélioration de la lisibilité de l'offre en services, notamment par une réflexion sur le rassemblement de certaines structures existantes ou futures au sein d'espaces de services à Longjumeau : Maison de la Fraternité (santé, social), Maison des associations et des générations (petite enfance, seniors, associations), certaines structures intervenant dans le domaine de l'emploi et de l'insertion
- Mobilisation des aides à l'installation et/ou formations

proposées part les CMA

• Amélioration, renforcement et diversification de l'offre commerciale au sein des quartiers et à proximité immédiate (réaménagement du centre commercial les Arcades à Longjumeau, renforcement de l'offre sur le quartier Bièvre-Poterne à Massy notamment, création d'un marché dans le quartier politique de la ville à Longjumeau)

NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 3 ÉVALUATION PARTICIPATIVE & QUALITATIVE









ENOUVELLEMENT URBAIN

ш

DE

: CADRE

PILIER: CADRE DE VIE / RENOUVELLEMENT URBAIN

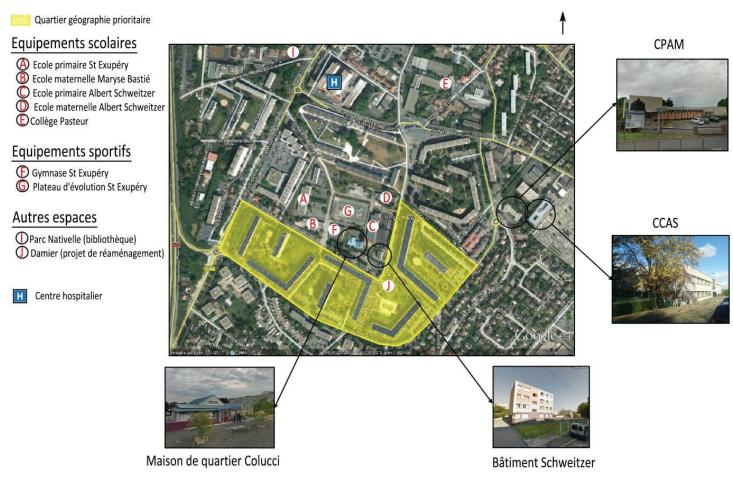
AXE 2 : DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DES QUARTIERS
ENJEU 2 : PROMOUVOIR UN CADRE DE VIE ATTRACTIF ET DURABLE

SYNTHESE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN **POUR LE QUARTIER SUD DE LONGJUMEAU** (ROCADE - BEL AIR ET SES ABORDS)

Le secteur des résidences Rocade et Bel-Air, retenu au titre de la géographie prioritaire, réunit environ 900 logements au niveau des quartiers Sud de Longjumeau. Il s'agit d'un secteur relativement enclavé, du fait de la configuration de l'implantation des bâtiments et du manque de voies pénétrant le cœur du quartier (séparé des zones pavillonnaires voisines par une « rocade » : le boulevard du Docteur Cathelin).

Sur ce secteur, des actions concourant au désenclavement, à l'embellissement du quartier, et à la réhabilitation des résidences ont déjà été initiées et menées par la commune de Longjumeau et les bailleurs sociaux (notamment Efidis) depuis quelques années.

RECENSEMENT DES EQUIPEMENTS PUBLICS DU QUARTIER :











Au regard de la connaissance fine du territoire, tant en termes de fonctionnement urbain, que de caractéristiques sociales et d'usages, plusieurs enjeux forts ont été identifiés pour ce quartier :

- une véritable synergie à porter entre les actions de rénovation urbaine et celles menées par les structures institutionnelles ou associatives au titre des axe stratégiques du contrat de ville,
- une transformation plus radicale du paysage urbain à opérer, par des opérations de création ou restructuration de locaux d'habitation, commerciaux, de partage d'activités et de réaménagements d'équipements collectifs (notamment en lien avec l'ANRU).

Ainsi, la collectivité porte l'ambition d'un projet majeur, permettant d'améliorer significativement la qualité de vie, et de faire de ce quartier un secteur attractif de la commune et du territoire intercommunal.

Ce projet s'appuie donc sur une démarche combinant rénovation urbaine, amélioration de la cohésion sociale, et développement économique local, au bénéfice des habitants du quartier mais également au-delà. Il s'articule ainsi autour de plusieurs domaines d'action :

- la structuration des équipements et services à la population, et le renforcement de la mixité fonctionnelle,
- l'optimisation de l'offre en logements et la diversification de l'habitat,
- la dynamisation de l'environnement et des vecteurs de l'insertion sociale.

1/ Structuration des équipements et services à la population, et renforcement de la mixité fonctionnelle

Il s'agira de favoriser la lisibilité de l'offre et l'identification des services proposés. Dans cette perspective, l'organisation des services sous la forme de plusieurs pôles ressources est envisagée de la manière suivante :

- un pôle dédié à l'emploi, l'insertion et la création d'entreprise, par la requalification d'un immeuble existant (dit « bâtiment Schweitzer ») dont les locaux seraient partagés et trois niveaux pourraient être affectés à l'emploi. Les services de la maison de l'emploi, de la maison de la création d'entreprises, et un incubateur social d'entreprises pourraient notamment y être regroupés,
- la « Maison Colucci », centre social implanté au cœur du quartier, constituera le lieu dédié à la famille, d'information et d'orientation (au-delà de son rôle majeur dans l'animation de la vie sociale, le développement du lien social et le maintien de la cohésion sociale via les actions qu'il mène, en termes de rencontres et d'échanges entre les habitants),
- il est envisagé de définir l'actuel bâtiment du CCAS comme structure d'accueil ressource pour la protection sociale et la santé, au sein d'une « Maison de la Fraternité ». Ce lieu ressource est prévu pour regrouper le CCAS et l'ensemble des permanences sociales, les associations d'insertion, la PMI, le planning familial, le CMP pour enfants et adolescents, la maison médicale de garde. Pourraient également y être installées une nouvelle maison de santé et diverses permanences d'écoute.
- l'actuel bâtiment dit « CPAM » est envisagé pour être dédié aux générations (accueil petite enfance et loisirs seniors), et au monde associatif. Il serait dénommé « Maison des associations et des générations ». Ce lieu pourrait accueillir la crèche familiale, la halte-jeux et un relais assistantes maternelles, ainsi que des locaux partagés pour les associations diverses (notamment celles consacrées aux loisirs et au lien social, telles que les associations de personnes retraitées). L'offre à destination des « retraités actifs » serait centralisée au sein de ce bâtiment, pour faciliter la communication à destination de cette génération. Par nature très fréquenté, ce lieu est envisagé comme un espace d'échanges entre familles et différentes générations.

2/ Optimisation de l'offre de logements et diversification de l'habitat au delà du quartier prioritaire

L'ensemble des logements du quartier politique de la ville (Rocade Bel-Air) sont des logements en location sociale (bailleur Efidis). Il s'agira donc de diversifier l'offre en logements au sein du quartier et à plus large échelle, et d'envisager une nouvelle offre en accession sociale inexistante à ce jour dans le quartier :

- redéploiement de l'offre de logements sociaux sur le même secteur géographique, élargi aux abords du quartier sud, en mettant à contribution l'emprise de parcelles privées communales. Le programme comprend également une parcelle privée dont le foncier est à vendre (terrain nu à viabiliser) et qui devrait faire l'objet d'une acquisition dans le cadre du programme projeté,
- création d'unités d'habitation plus réduites, favorisant les parcours résidentiels des ménage, la mixité des profils des habitants, et une image renouvelée du logement social,
- réflexion sur les formes urbaines : les droits à construire sur l'ensemble du périmètre permettent d'envisager des constructions réduites de moitié en hauteur de bâti par rapport à l'existant. Les quatre étages supérieurs du bâtiment Schweitzer pourraient être dédiés à des logements de petite taille (60m²).









3/ Dynamisation de l'environnement et des vecteurs de l'insertion sociale

Il s'agira de revaloriser le cadre du guartier et de créer de nouveaux lieux de vie :

- en rez-de-chaussée ou en étage de bâtiments de résidences, pourront être implantés des locaux à vocation sociale ou d'insertion :
- un appartement pédagogique pourra remplir à lui seul plusieurs objectifs : sensibilisation environnementale (ateliers économies d'énergies, consommation d'eau, tri des déchets), prévention des accidents domestiques, entretien de l'habitat, gestion des obligations locatives, prévention sanitaire (punaises de lit, etc.). En son sein, une laverie sociale pourra permettre de favoriser la fréquentation de ce lieu d'échanges,
- une structure d'accueil petite enfance aux modalités de fonctionnement souples et adaptables. Les horaires d'accueil (6h30- 19h30) répondront aux besoins des familles, réguliers ou ponctuels (rendez -vous pour un entretien d'embauche, participation à un atelier socio linguistique, etc.).
- l'accueil d'un hôtel d'entreprises pourrait permettre à de jeunes entreprises de s'installer sans s'engager dans un bail de longue durée (exemple bail précaire d'1 an),
- les commerces existants seront revalorisés et la création d'un marché sera réalisée dans le cadre de révision de la délégation de service public concernant la gestion du marché d'approvisionnement actuel,
- en lien avec ces équipements et services, des cheminements piétons seront créés au cœur du quartier.

RECENSEMENT DES TRANSPORTS EN COMMUNE, ET LIAISONS PIETONNES EXISTANTES ET EN PROJET AUX ABORDS DU QUARTIER :



Quartier géographie prioritaire

Listes des arrêts de Bus	
Hôpital	1
Arcades	2
Docteur Cathelin	3
Résidence Fontage	4
Rocade	(5
Rocade Lycée	6
Résidence les Coteaux	7
Pasteur	8





Centres Commerciaux		
Les Arcades	Α	
Les Coteaux	В	

Cheminements piétons publics		
Existant	1	
En projet		









PILIER: CADRE DE VIE / RENOUVELLEMENT URBAIN

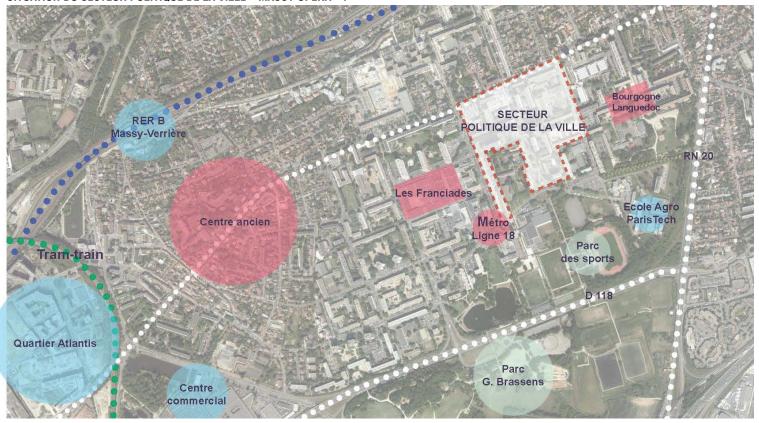
AXE 2 : DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DES QUARTIERS **ENJEU 2 :** PROMOUVOIR UN CADRE DE VIE ATTRACTIF ET DURABLE

SYNTHESE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

POUR LE QUARTIER DE MASSY OPERA

Depuis une dizaine d'années, la ville de Massy a engagé la transformation du quartier Massy-Opéra, délimité par la RN 20 et la RD188. Au cœur de ce quartier, le « secteur Appert » retenu au titre de la géographie prioritaire, est bordé par les avenues de France, Kennedy et de la République. Ce périmètre regroupe un parc d'environ 1 000 logements, quasi exclusivement sociaux.

SITUATION DU SECTEUR POLITIQUE DE LA VILLE « MASSY OPERA » :



Ce quartier cumule plusieurs types de dysfonctionnements urbains :

- un enclavement paradoxal, malgré la proximité d'axes routiers importants ;
- une très faible mixité sociale au sein du parc de logements ;
- une relative uniformité du tissu urbain, avec un bâti exclusivement constitué de barres, dont certaines de qualité médiocre avec de forts besoins de réhabilitation ;
- une trame routière peu structurée et caractérisée par l'omniprésence du stationnement ;
- plusieurs **équipements à mettre en valeur ou à reconstruire** : Espace de proximité (centre social) du Parvis de la Vendée (EPV), gymnase Camus.

C'est pourquoi le projet de renouvellement urbain porté aujourd'hui s'inscrit dans une stratégie d'ensemble destinée à mobiliser de nouvelles actions structurantes au sein du secteur Appert et à ses abords dans la perspective d'améliorer le cadre de vie des usagers de Massy-Opéra, et de renforcer l'attractivité de ce quartier. Il inclut des démarches déjà portées par la collectivité (diversification de l'offre en logements, renouveau des centres commerciaux, rénovation de l'espace public, etc.), et s'appuie sur des opportunités d'évolution majeures : création d'une gare du Grand Paris Express au droit de l'Opéra, et restructuration du site de l'école AgroParitech notamment, permettant de faire évoluer l'image du quartier, et de bénéficier à l'ensemble du bassin de vie.

Le projet de renouvellement urbain s'articule ainsi autour de plusieurs domaines d'action :

- la restructuration de l'espace public et le désenclavement du secteur,
- la diversification de l'offre en logements et l'amélioration de la qualité du bâti,
- le développement d'équipements au sein du quartier et l'amélioration de leur visibilité
- le développement économique et le renforcement de la mixité fonctionnelle, de l'offre commerciale et de services.

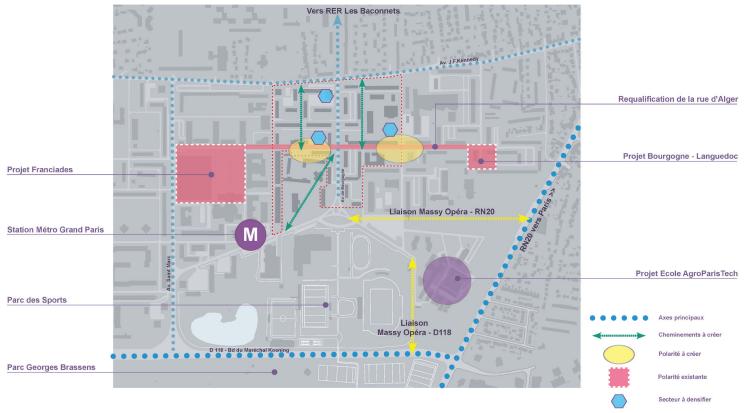








CONTEXTE LOCAL ET PRINCIPES DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN :



1/ Restructuration des espaces publics et désenclavement du secteur

État des lieux :

Un secteur relativement enclavé, du fait de la proximité d'axes routiers passants et peu connectés.

Des espaces publics de proximité peu hiérarchisés et présentant des aménagements minimalistes, rendant difficile la lisibilité des différentes fonctions urbaines, l'appropriation des espaces et leur partage par les usagers.

De nombreux espaces verts vieillissants et peu pratiqués par les riverains, servant de cache au trafic de stupéfiants.

Un stationnement de surface omniprésent et très éparpillé sur l'espace public.

Des voies primaires clairement identifiables, mais des espaces secondaires peu lisibles du fait d'une superposition et d'un manque de hiérarchisation des voies, allées et sentes.

Actions:

Un désenclavement assuré par un travail de long terme en matière de desserte routière et ferrée, et la création de nouvelles entrées au quartier :

- par l'ouverture d'un accès à l'est sur la RN 20 se prolongeant sur l'avenue du Noyer Lambert, connectant le quartier aux bassins de vie et d'emploi voisins. Le déménagement à venir de l'école Agroparistech implantée en entrée de quartier constituera une opportunité foncière majeure pour créer une véritable entrée de ville et du quartier.
- par l'implantation d'une gare du Grand Paris Express (perspective 2023) face à l'hôpital Jacques Cartier, constituant un futur pôle multimodal ouvert sur le quartier (métro, bus, modes doux, rabattement maîtrisé). L'ouverture de la frange sud du quartier vers la RN 188 et le parc Georges Brassens, offre des opportunités majeures de transformation à long terme.

Une intervention urbaine structurante devant permettre :

- la requalification et l'amélioration du maillage des espaces publics, intégrant le développement des modes doux et un travail spécifique sur les espaces végétalisés s'appuyant sur une conception nouvelle du dessin des espaces verts et du paysage,
- l'amélioration de l'accessibilité et des mobilités internes, notamment par l'affirmation de l'axe rue de Montpellier- rue d'Alger comme épine dorsale du secteur : valorisation des équipements publics et amélioration de leur visibilité, renforcement de la centralité commerciale de proximité, irrigation des cœurs d'îlot par le prolongement des cheminements existants, etc.
- la rationalisation de l'offre de stationnement, par une optimisation et une anticipation des nouvelles pratiques en lien avec la refonte des espaces publics.









2/ Diversification de l'offre en logements et amélioration de la qualité du bâti

État des lieux :

Une faible mixité du parc de logements (très large majorité de logements locatifs sociaux)

Quelques immeubles dégradés, et d'importantes problématiques de voisinage (notamment liées aux occupations des halls et de certains squares par le trafic de stupéfiants).

Une offre architecturale et urbaine peu diversifiée, constituant un tissu urbain très uniforme et parfois monotone, avec une répétition des hauteurs, longueur des bâtiments, symétrie et écriture des facades.

Actions:

Dans la perspective de soutenir la diversification de l'offre en logements, d'améliorer les possibilités de parcours résidentiels pour les habitants actuels et futurs, d'éviter la stigmatisation du patrimoine situé sur le périmètre politique de la ville, et de soutenir l'efficacité énergétique :

A court terme, sur le secteur :

- Réhabilitation du parc existant (le bailleur social OPIEVOY initie en 2015 la réhabilitation d'une de ses résidences : Opéra),
- Mobilisation de foncier pour la création de nouveaux logements, en valorisant trois types d'opportunités foncières :
- les disponibilités « interstitielles », permettant de restructurer en cœur d'îlot ou en dents creuses, en surélévation des bâtiments existants ou en optimisant le stationnement,
- » les délaissés liés à des voiries ou à des équipements sur les franges sud et est du quartier (plus long terme),
- > certaines potentielles démolitions-reconstructions de logements en cœur de guartier.
- Mise en place de démarches adaptées en matière de concertation tout au long des études urbaines et de la mise en œuvre du projet, élément majeur en termes de participation citoyenne locale.

A moyen terme, dans le quartier :

- Mobilisation de foncier autour d'un axe redessiné, de la RN20 à la gare du Grand Paris,
- Dans le cadre de l'opération d'aménagement, une charte de prescriptions architecturales, environnementales et paysagères pourrait encadrer les opérations de construction.

3/ Développement d'équipements au sein du quartier et amélioration de leur visibilité

État des lieux :

Des équipements publics peu visibles, cachés, dont l'accès se fait souvent en cœur d'îlot.

Actions:

- Démolition/reconstruction de l'Espace de proximité du Parvis de la Vendée (EPV) : ce projet offre un « nouveau départ » à cet espace de proximité, avec une centralité nécessaire à son périmètre de compétence géographique étendu.
- Reconstruction du gymnase Camus sinistré par un incendie ;
- Création « d'accroches » sur l'espace public pour annoncer et valoriser les équipements publics et renforcer leur rôle rassembleur de proximité ;
- Intégration des équipements sportifs au cadre urbain : le parc des sports constitue une réelle opportunité d'ouverture sur le quartier : valorisation de ses franges, sa desserte, son accessibilité, sa visibilité.

4/ Développement économique et renforcement de la mixité fonctionnelle, de l'offre commerciale et de services

État des lieux :

A l'échelle du quartier, une forte dégradation des espaces commerciaux, en voie de résorption avec l'opération Bourgogne-Lanquedoc, terminée, et la transformation du centre commercial des Franciades qui débute.

Au sein du secteur, le marché de Narbonne constitue une véritable centralité, lieu majeur de convivialité : 1er marché de Massy en termes de retombées économiques, il attire dans le quartier un public varié et au-delà du territoire communal. Situé au pied des façades, il génère des nuisances fortes pour les riverains (bruit, déchets, stationnement). Excentré, il participe à la dispersion des pôles de vie au sein du secteur et ne profite donc pas à l'émergence d'un lieu « d'intensité urbaine » conséquent.

Actions:

- Transfert du marché de Narbonne à proximité immédiate des commerces existants, et renforcement d'une polarité commerciale de proximité entre les deux pôles limitrophes des Franciades et de Bourgogne-Languedoc, en profitant de la dynamique commerciale existante pour faire de cet espace un lieu central sur la partie Est du quartier
- Diversification de l'activité du quartier par une offre de locaux d'activité : sur les axes structurants, des opérations de bureaux compléteront les locaux d'activités créés en cœur de quartier en rez-de-chaussée des nouveaux logements.
- Anticipation de l'accueil de la ligne 18 du Grand Paris Express (gare de la ligne 18 prévue pour 2023). Ce projet de transport constitue un levier majeur pour l'amélioration du cadre de vie des usagers du quartier, salariés ou habitants, et pour le changement de son image. Cette gare est une nouvelle porte d'entrée sur le quartier et pour la ville et un lien symbolique fort avec l'extérieur. L'anticipation de son intégration doit permettre de limiter les dysfonctionnements urbains que pourrait générer sa fréquentation massive.









AXE 2 : DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DES QUARTIERS **ENJEU 3 :** LEVER LES FREINS A L'EMPLOI ET A L'INSERTION

OBJECTIF 2.3.1 : **DÉVELOPPER L'ACCESSIBILITÉ ET LA LISIBILITÉ DES STRUCTURES EXISTANTES**



CONTEXTE

- Diversité et richesse de l'offre en services sur les deux villes
- Manque de lisibilité et de visibilité de ces mêmes structures, et éparpillement du public dans le suivi
- Délais importants pour obtenir un rendez-vous
- Barrière de la langue pour certains publics

PUBLICS CIBLES

- Demandeurs d'emploi
- Adultes (plus de 18 ans)

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

• Convention interministérielle d'objectifs entre le ministère de la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du dialogue social

PARTENAIRES

ASSOCIÉS

- CA Europ'Essonne (SIE, MCE) Communes DIRECCTE, CR Ile de France, CG91 Pôle Emploi
- Structures de l'emploi et de l'insertion (SIAE : Objectif emploi, etc.), Mission Locale
 Agence pour l'Économie en Essonne
- Organismes de formation (free compétences, etc.), CIO, CIBC (Centre de Bilan de Compétences de l'Essonne)
- Associations (Atout Plie, CAP emploi, AGIRabcd, Nouvelles voies, etc.)

À RENFORCER • CCI Essonne, CMA

MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES

- Professionnels concernés
- Equipes des structures et vacations (notamment pour permanences, ou ateliers thématiques sans rendez-vous).
- Poste de personne ressource sur le futur lieu ressource regroupant certaines structures de l'emploi et l'insertion
- Signalétique, communication
- Formation des personnels d'accueil

TEMPORALITÉ

- Pluriannuelle
- Appel à projets annuels

MOBILISATION CITOYENNE

Association des conseils citoyens tout au long de la réflexion et de la mise en oeuvre d'actions.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Lisibilité des structures existantes pour les habitants et les partenaires
- Rôle de levier des services et équipements publics pour la vie de quartier
- Satisfaction des usagers

Indicateurs potentiels:

- Evolution de la proportion des habitants des quartiers prioritaires accueillis dans les structures
- Taux de fréquentation par les femmes, les jeunes, les seniors, et les primo-arrivants

DESCRIPTION & ACTIONS PRESSENTIES

- Amélioration de la lisibilité de l'offre en services (emploi, création d'entreprises, insertion): favoriser la mise en place d'actions partenariales, envisager le rassemblement de certaines structures existantes ou futures au sein d'un même lieu, améliorer l'information et la communication sur les structures et formations existantes (portails internet, actions d'informations délocalisées au sein des quartiers par les partenaires concernés, etc.)
- Optimisation de la délivrance de service Pôle Emploi et recherche de complémentarité d'actions avec les autres partenaires : mise en place de modalités d'intervention spécifiques par Pôle Emploi, permettant d'assurer la délivrance de ses services dans les quartiers prioritaires (sur la base de l'analyse de l'accessibilité des services et des besoin des demandeurs d'emploi), examen de l'opportunité de nouvelles prestations et dispositifs innovants d'accompagnement des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires
- Développement de l'accessibilité des services de Pôle Emploi via des outils numériques
- Poursuite de la formation et l'information régulière des agents du SIE sur l'évolution de l'offre de service Pôle Emploi
- Amélioration de la simplicité d'accès, de la lisibilité dans les réponses apportés (ex : développement des créneaux de permanences sans rendez vous pour les structures ne le pratiquant pas, etc.) et de l'accueil des publics fragilisés (notamment vacations d'interprètes)
- Amélioration de la signalétique autour des structures (MIE, MCE, MFE, Pôle Emploi, Cap emploi, etc.)
- Mobilisation des dispositifs « Réussir en banlieue » et « emploi / apprentissage / alternance » (droit commun) de la CCI 91

NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 3 ÉVALUATION PARTICIPATIVE & QUALITATIVE









EMPLOI / INSERTION

ÉCONOMIQUE

PILIER: DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE / EMPLOI / INSERTION

AXE 2: DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DES QUARTIERS **ENJEU 3:** LEVER LES FREINS A L'EMPLOI ET A L'INSERTION

OBJECTIF 2.3.2 : **DÉVELOPPER LA MOBILITÉ ET RENFORCER L'OFFRE EN TRANSPORT**



CONTEXTE

- Territoire doté d'infrastructures de transports importantes
- Difficultés d'accéder à certains lieux de travail (notamment zones d'activités) en raison du manque ou de l'insuffisance de transports publics (fréquence, horaires, desserte)
- Difficultés d'accès aux transports publics pour certains usagers (manque de lisibilité de l'offre, etc.)

PUBLICS CIBLES

- Demandeurs d'emploi
- Adultes en insertion, en formation, en recherche d'emploi, en création d'entreprise

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- Convention interministérielle d'objectifs : ministères Ville et ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du dialogue social ; ministère Ville et ministère en charge des Transports
- Schéma régional STIF

PARTENAIRES

ASSOCIÉS

- CA Europ'Essonne Communes
- RATP, STIF Associations (Atout PLIE, Hercule Insertion, etc.)
- Pôle Emploi, Mission locale, CG91, Conseil Régional

À RENFORCER

Association 2 roues pour l'emploi

MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES

- Professionnels dédiés
- Moyens financiers en investissement et fonctionnement

TEMPORALITÉ

- Pluriannuelle
- Appel à projets annuels

MOBILISATION CITOYENNE

Association des conseils citoyens

RÉSULTATS ATTENDUS

- Amélioration de la mobilité des chercheurs d'emplois et des travailleurs.
- Diversification de l'offre de mobilité disponible

Indicateur potentiel :

Evolution du nombre de demandes d'aides à la mobilité (CCAS, CG, PIJ, etc.)

DESCRIPTION & ACTIONS PRESSENTIES

- Amélioration de l'accessibilité des structures ressources pour l'ensemble des habitants
- Soutien pour l'accès à la mobilité; information et mobilisation des aides à la mobilité du Pôle Emploi (pour le public éligible habitant notamment les quartiers prioritaires)
- Développement de l'offre en transports au sein du territoire intercommunal ou vers les zones d'activités (transports publics, actions d'aides ponctuelle par le prêt de moyens de locomotion, etc.)
- Création de la future gare sur le quartier Opéra dans le cadre du Grand Paris Express.

NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 3 ÉVALUATION PARTICIPATIVE & QUALITATIVE









ÉCONOMIQUE / EMPLOI / INSERTION

AXE 2: DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DES QUARTIERS **ENJEU 3:** LEVER LES FREINS A L'EMPLOI ET A L'INSERTION

OBJECTIF 2.3.3 : **DIVERSIFIER ET ADAPTER LES MODES D'ACCUEIL D'ENFANTS**



CONTEXTE

- Difficulté de concilier vie familiale et insertion professionnelle en l'absence de modes de garde d'enfants adaptés (horaires inadaptés et tarification élevée au regard des revenus), notamment pour les mères seules.
- Éloignement physique entre structures de garde et services de l'emploi et l'insertion

PUBLICS CIBLES

- Demandeurs d'emploi, adultes en insertion, en formation, en recherche d'emploi, en création d'entreprise, ou occupant des postes en horaires décalés
- Familles monoparentales
- Assistantes maternelles des quartiers prioritaires

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

• Convention interministérielle entre le ministère de la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du dialogue social

PARTENAIRES

ASSOCIÉS

- CA Europ'Essonne (SIE) Communes
- Réseau des acteurs publics et privés de l'insertion, de la petite enfance, du social : Pôle Emploi, Cap Emploi, CAF, CG91(MDS, PMI), Atout plie, AGEPI (Aide à la Garde d'Enfant des Parents isolés), etc. Assistantes maternelles

A RENFORCER

Crèches privées interentreprises, CCI, associations de chefs d'entreprises

MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES

- Professionnels dédiés
- Moyens financiers en investissement et fonctionnement

TEMPORALITÉ

- Pluriannuelle
- Appel à projets annuels

MOBILISATION CITOYENNE

Association des conseils citoyens et comités d'usagers (relais d'information, montage d'actions)

RÉSULTATS ATTENDUS

- Diversification de l'offre de garde et nombre de places créées.
- Meilleur accès à un emploi et/ou formation des personnes repérées.
- Rencontre entre l'offre et la demande de garde réalisée.

Indicateurs potentiels:

- Nombre d'enfants des quartiers prioritaires accueillis
- Nombre de places créées en structures d'accueil de la petite enfance dans les quartiers et à proximité

DESCRIPTION & ACTIONS PRESSENTIES

- Diversification et adaptation des modes de garde pour les personnes en recherche d'emploi, en formation ou occupant des postes en horaires décalés (réflexion sur les amplitudes horaires, mobilisation des assistantes maternelles sous employées, etc.).
- Propositions de moyens d'information et de communication sur les modes de gardes
- Soutien à l'accès à la garde d'enfant pour les familles en difficulté
- Information des demandeurs d'emploi sur les modes de gardes adaptés (notamment mis en place dans le cadre de la convention entre Pôle Emploi, poeple&baby et l'AGEPI)
- Pérenniser et renforcer les actions initiées pour mobiliser les assistantes maternelles des quartiers.

NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 3 ÉVALUATION PARTICIPATIVE & QUALITATIVE









ÉCONOMIQUE / EMPLOI / INSERTION

AXE 2: DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DES QUARTIERS ENJEU 3: LEVER LES FREINS A L'EMPLOI ET A L'INSERTION

OBJECTIF 2.3.4 : DÉVELOPPER LES RÉPONSES AUX FREINS LINGUISTIQUES



CONTEXTE

- Difficulté d'insertion et de recherche d'emploi pour les personnes ne maîtrisant pas ou peu la langue française
- Croissance des besoins observés par les structures proposant des cours d'alphabétisation et de Français Langue Étrangère, auxquels elles ne peuvent répondre.

PUBLICS CIBLES

- Adulte ne maîtrisant pas ou peu la langue française, en recherche d'emploi
- Demandeurs d'emploi

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- Convention interministérielle entre le ministère de la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du dialogue social
- Mesures de la Grande Mobilisation de l'Ecole pour les Valeurs de la Républiques (janv. 2015)

PARTENAIRES

- CA Europ'Essonne (SIE) Communes CG91, CR, Pôle Emploi,
- Atout Plie, Associations (ADEFI, ARIES, etc.), CAF, FREE Compétence,

Office Français de l'Immigration et de l'Intégration

MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, **TECHNIQUES**

- Professionnels dédiés (coordination des acteurs)
- Budget nécessaire pour la mise en place d'actions

TEMPORALITÉ

- Pluriannuelle
- Appel à projets annuels

MOBILISATION CITOYENNE

Association des conseils citoyens

RÉSULTATS ATTENDUS

- Meilleure coordination entre les acteurs de l'emploi et les structures proposant les cours.
- Augmentation du nombre de personnes pouvant bénéficier de ces cours et prise d'autonomie dans leurs recherches.

Indicateurs potentiels:

- Nombre d'actions mises en œuvre pour lever les freins linguistiques
- Nombre de participants issus des quartiers prioritaires
- Taux de fréquentation par catégorie (hommes/femmes, jeunes)

DESCRIPTION & ACTIONS **PRESSENTIES**

NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF

CONTRAT DE VILLE 2015-2020

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION EUROP'ESSONNE









AXE 2 : DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DES QUARTIERS **ENJEU 3 :** LEVER LES FREINS A L'EMPLOI ET A L'INSERTION

OBJECTIF 2.3.5 : **DÉVELOPPER L'ACCOMPAGNEMENT AUX OUTILS NUMÉRIQUES**



CONTEXTE

- Difficulté d'insertion et de recherche d'emploi pour les personnes maîtrisant mal l'outil informatique et ne disposant pas d'un accès aisé à internet
- Réorganisation en cours de l'offre de services du Pôle Emploi sur une plateforme digitale en ligne, et développement de services d'accompagnement à distance (offre de service « 100% web »)
- Développement récent par la CA Europ'Essone de l'outil Localemploi.fr, permettant de rechercher sur internet des offres d'emploi locales (plus de 1000 sur le territoire début 2015).
- Besoin accru en connaissances informatiques de base dans tous les métiers (restauration, entretien, etc.)

PUBLICS CIBLES

- Personnes en recherche d'emploi ou éloignées de l'emploi, présentant des difficultés à manier l'outil informatique
- Demandeurs d'emploi

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

 Convention interministérielle entre le ministère de la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du dialogue social

PARTENAIRES

ASSOCIÉS

- CA Europ'Essonne (SIE : Service Intercommunal de l'Emploi), Communes
- DIRECCTE, CR lle de France, CG91, Pôle Emploi Cyber-espaces, espaces de proximité, centres sociaux Médiathèques de Massy et Longjumeau Partenaires de l'emploi et de l'insertion, associations

MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES

- Professionnels concernés
- Budget nécessaire pour la mise en place d'actions

TEMPORALITÉ

- Pluriannuelle
- Appel à projets annuels
- Programme «e-inclusion» de la Région IDF

MOBILISATION CITOYENNE

Association des conseils citoyens, comités d'usagers, conseils de quartiers

RÉSULTATS ATTENDUS

- Augmentation du nombre de personnes pouvant bénéficier des ateliers d'accompagnement à l'outil informatique
- Autonomisation des demandeurs d'emploi dans leurs recherches

Indicateurs potentiels: Nombre de bénéficiaires issus des quartiers prioritaires; proportion de femmes

DESCRIPTION & ACTIONS PRESSENTIES

- Développement de l'accessibilité des services Pôle Emploi via les nouvelles technologies de l'information et de la communication (entretiens visio à distance avec le conseiller, chats, e-modules d'orientation et de conseils, aide à la recherche d'emploi, organisation de « web-dating », salons en ligne)
- Renforcement de l'accompagnement à la dématérialisation assuré par le Pôle Emploi (sur l'utilisation de poleemploi.fr et l'utilisation des services délivrés par la plateforme web, pour les demandeurs d'emploi volontaires et concernés par ce service)
- Élargissement et renforcement des ateliers menés par le SIE autour de l'usage d'internet pour la recherche d'emploi et sur les réseaux sociaux professionnels, et de formations à l'usage de l'outil informatique à destination des personnes en recherche d'emploi (usage d'internet, suivi de dossier de demandeur d'emploi en ligne, fonctionnalités de base, etc.)
- Ateliers spécifiques en direction des publics ciblés par les espaces de proximité et l'équipe du dispositif « 100 jeunes vers l'emploi » (Massy)
- Coordination de ces actions avec les Ateliers Socio-Linguistiques
- Pérennisation et renforcement de la semaine de l'Internet (Longjumeau)

NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 3 ÉVALUATION PARTICIPATIVE & QUALITATIVE









ÉCONOMIQUE / EMPLOI / INSERTION

AXE 2 : DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DES QUARTIERS **ENJEU 3 :** LEVER LES FREINS A L'EMPLOI ET A L'INSERTION

OBJECTIF 2.3.6 : **DÉVELOPPER L'ÉDUCATION AU MONDE DU TRAVAIL**



CONTEXTE

- Difficultés d'intégration socio professionnelle de certains habitants (notamment jeunes) des quartiers prioritaires, liées notamment à un manque de connaissance de la culture professionnelle et d'exemples de parcours réussis
- Conséquences de ces difficultés en matière d'aboutissement de la recherche d'emploi et de maintien dans le poste de travail

PUBLICS CIBLES

- Demandeurs d'emploi, adultes en insertion, en formation, en recherche d'emploi, en projet de création d'activité
- Personnes peu ou pas qualifiées
- Jeunes adultes, notamment ayant des difficultés à d'intégration sur le marché du travail

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- Conventions interministérielle entre le ministère de la Ville et :
- le ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du dialogue social
- le ministère de l'Education Nationale
- Instruction relative à l'intégration des enjeux d'éducation au sein des contrats de ville (Ministères Éd. Nationale et Ville, nov. 2014)
- Charte «Entreprises et Quartiers»

PARTENAIRES

ASSOCIÉS

- CA Europ'Essonne (SIE, MCE) Communes DIRECCTE, CR Ile de France, CG91(MDS) Pôle Emploi
- Education Nationale, Pôle emploi, Mission locale, Atout plie, CIO, associations (AGIR ABCD, Free compétence, etc.) associations intermédiaires, PIJ, SIAE (ETTI Objectif Emploi, etc.) CCI, CMA, branches professionnelles
 À RENFORCER
- Partenaires du champ de la médiation/insertion/animation Entreprises du bassin d'emploi
- Ecole de la 2ème chance, EPIDE, Faculté des Métiers de l'Essonne Universités et grandes écoles

MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES

- 3 personnes à temps plein sur le dispositif « 100 jeunes vers l'emploi ».
- Moyens financiers en investissement et fonctionnement
- Locaux dédiés.

TEMPORALITÉ

- Pluriannuelle
- Appel à projets annuels

MOBILISATION CITOYENNE

Association des conseils citoyens sur la thématique insertion de manière générale

RÉSULTATS ATTENDUS

- Meilleure connaissance et intégration des «codes de l'entreprise»
- Autonomisation des habitants dans leur parcours professionnel
- Renforcements de partenariats

Indicateurs potentiels:

- Nombre de bénéficiaires d'actions d'éducation au monde du travail
- Taux de fréquentation par catégorie (hommes/femmes, jeunes)
- Précocité des actions dans le parcours individuel
- Nombre de jeunes accédant à un contrat d'apprentissage dans les 2 ans suivant l'entrée au CFA

DESCRIPTION & ACTIONS PRESSENTIES

- Favoriser l'acquisition des codes du monde l'entreprise par les personnes peu ou pas qualifiées (jeunes adultes, adultes, demandeurs d'emploi), améliorer l'autonomie des bénéficiaires sur leur recherche d'emploi et/ ou de formation, accompagner dans le premier emploi (approche individuelle ou par petit groupe)
- Valorisation des compétences, talents, et parcours «réussis» présents dans les quartiers prioritaires (actions d'exemplarité).
- Renforcement par Pôle Emploi de l'Accompagnement Intensif des Jeunes (AIJ) permettant de sécuriser et accélérer l'accès à l'emploi durable pour les jeunes demandeurs d'emploi (accompagnement intensif vers et dans l'emploi ou la formation)
- Actions partenariales et réunions d'informations en vue de développer l'alternance (Pôle Emploi, CCI, CMA, branche professionnelles, etc.)

- Développement des projets de mini entreprises en collège
- Evolution de l'offre de formation type «passerelles multimétiers», «passerelles métiers spécifiques», et «passerelle d'intégration» pour les publics en difficulté (Faculté des Métiers).
- Examen de la faisabilité de développer une prestation spécifique d'acquisition des codes d'entrée de maintien dans l'emploi en faveur des primo-arrivants sur le marché du travail issus des guartiers prioritaires.
- Mobilisation de la nouvelle prestation : PMSMP (Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel) du Pôle Emploi.
- Mobilisation des dispositifs « Eveil à l'esprit d'entreprendre » et « apprentissage / alternance » (droit commun) de la CCI 91

NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 3 ÉVALUATION PARTICIPATIVE & QUALITATIVE









PILIER

AXE 2 : DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DES QUARTIERS ENJEU 3: LEVER LES FREINS A L'EMPLOI ET A L'INSERTION

OBJECTIF 2.3.7 : DÉVELOPPER LA RÉINSERTION DES PERSONNES LES PLUS ÉLOIGNÉES DU MONDE DU TRAVAIL



CONTEXTE

- Difficulté de réinsertion sur le marché du travail de certains habitants des quartiers prioritaires, après un long arrêt (causes multiples: maladie, perte d'emploi, prison etc.).
- Rôle moteur d'Atout PLIE en matière de clauses d'insertions sociales auprès des partenaires concernés.

PUBLICS CIBLES

- Adultes en difficulté d'insertion, chômeurs de longues durée
- Cibles prioritaires : séniors, femmes, familles monoparentales, moins de 25 ans, demandeurs d'emploi de longue durée

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- Conventions interministérielle d'objectifs entre le ministère de la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation
- Convention cadre régionale emploi/formation pour les marchés publics liés à la construction du réseau de transport du Nouveau Grand Paris (janvier 2015)

PARTENAIRES

ASSOCIÉS

- CA Europ'Essonne (SIE) Communes DIRECCTE, Pôle Emploi, CG91, CR Ile de France
- Atout plie, dispositif « 100 jeunes vers l'emploi », Mission locale, entreprises d'insertion, associations (ex: KOKORO: réinsertion par l'expression créatrice, Compagnie Le Sawa), médiation sociale, association intermédiaire Hercule Insertion, association La Parole du Corps, etc.

À RENFORCER

SGP, EPPS

MOYENS HUMAINS, FINANCIERS. **TECHNIQUES**

- Moyens financiers en investissement et fonctionnement
- Locaux dédiés

TEMPORALITÉ

Annuelle

MOBILISATION CITOYENNE

- Adhésion du citoyen au parcours et aux actions proposées.
- Co-construction du parcours.

RÉSULTATS ATTENDUS

■ Employabilité accrue et autonomisation

Indicateurs potentiels:

- Nombre de personnes des quartiers prioritaires réinsérées
- Taux de réinsertion par catégorie d'âge et de sexe Durée de la réinsertion dans l'emploi

DESCRIPTION & ACTIONS **PRESSENTIES**

- Mise en oeuvre de plusieurs dispositifs Pôle Emploi à destination des demandeurs d'emplois : Accompagnement Renforcé (séniors), Accompagnement Global (selon les difficultés socio-professionnelles), Accompagnement intensif Jeunes (AlJ), offre de service orientation via le Conseil en **Evolution Professionnel**
- Intensification de l'accompagnement renforcé de Pôle Emploi auprès des demandeurs d'emploi avant un fort besoin d'être
- Mobilisation et adaptation des aides, prestations, et formations de droit commun au regard des besoins spécifiques identifiés pour le public des quartiers prioritaires
- Renforcement de la mobilisation des leviers que constituent les emplois aidés et l'Insertion par l'Activité Economique (IAE)
- Expérimentation entre PLIE et MDS pour mise en oeuvre opérationnelle d'un accompagnement global par le PLIE, pour les allocataires RSA éloignés de l'emploi

- Engagement de réflexions sur l'organisation potentielle de certaines structures existantes ou à développer, au sein d'un lieu dédié pouvant constituer un lieu ressources sur les dispositifs d'insertion et d'emploi
- Actions d'accompagnement spécifique pour les jeunes majeurs (ex : « Fabrique 18-25 ans » à Longjumeau)
- Développement et renforcement de l'accompagnement individuel ou par petit groupe, actions de professionnalisation avec mises en situation professionnelle, stages de pratique théâtrale
- Constitution d'un réseau d'entreprises s'engageant sur des emplois et des stages
- Élargissement des clauses d'insertion dans les marchés publics et de travaux (ex : extension à tous les marchés publics et de travaux des communes et organismes publics dès lors que le contenu s'y prête)

NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF

SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 3 ÉVALUATION PARTICIPATIVE & QUALITATIVE









ÉCONOMIQUE / EMPLOI / INSERTION

AXE 2 : DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DES QUARTIERS ENJEU 3: LEVER LES FREINS A L'EMPLOI ET A L'INSERTION

OBJECTIF 2.3.8 : DÉVELOPPER LES LIENS ENTRE LES OFFRES D'EMPLOI ET LES COMPÉTENCES DES HABITANTS



(APPRENTISSAGE, ALTERNANCE, STAGE)

CONTEXTE

- Difficulté à trouver des entreprises souhaitant accueillir des personnes en alternance et en stage, malgré le travail des acteurs de l'insertion et de l'emploi
- Divergence entre les offres d'emplois proposées par les entreprises et les compétences des habitants.

PUBLICS CIBLES

- Habitants en recherche de stage ou d'alternance (plus de 14 ans)
- Demandeurs d'emploi
- Entreprises du territoire et branches professionnelles du bassin

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- Conventions interministérielle d'objectifs entre le ministère de la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation
- Contrat de plan régional pour le développement et la formation professionnelle

PARTENAIRES

ASSOCIÉS

- CA Europ'Essonne (SIE) Communes Pôle Emploi DIRECCTE, CG91, CR IIe de France CCI Essonne
- Mission locale, AtoutPLIE, cap emploi, entreprises d'insertion, entreprises du secteur, branches professionnelles, Agence pour l'Économie en Essonne, etc.

À RENFORCER Faculté des Métiers de l'Essonne

MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, **TECHNIQUES**

- Moyens dédiés aux services intercommunaux de l'emploi
- Financements des actions par appels à projets.

TEMPORALITÉ

- Annuelle sur le réseau
- Ponctuelle pour les manifestations (job dating, forums)

MOBILISATION CITOYENNE

Information et relais des conseils citoyens

RÉSULTATS **ATTENDUS**

- Meilleure adéquation entre l'offre et la demande. Augmentation des offres de stages et d'alternance.
- Meilleure anticipation des emplois « d'avenirs »

Indicateurs potentiels:

- Nombre de jeunes des quartiers accueillis en stage, apprentissage, alternance dans des entreprises du territoire
- Nombre de femmes bénéficiaires

DESCRIPTION & ACTIONS **PRESSENTIES**

- Faire bénéficier les habitants des quartiers politique de la ville en lien avec les CIO/ le milieu scolaire/ la mission locale. du développement économique du territoire.
- Accompagner et préparer les publics, améliorer la mise en contrats de professionnalisation relation des publics avec les offres d'emploi (circuits courts, plateforme régionale pour les jeunes, Gestion Territoriale des Emplois et des créateurs d'emplois (SGP, sièges sociaux, etc.) Compétences, état des lieux des plateformes de rencontres existantes, etc.)
- Développement par Pôle Emploi d'actions d'information (MRS) sur l'emploi et les dispositifs de formation, en faveur des • Mise en place de plans d'actions partagés entre partenaires demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires.
- Organisation et communication sur les forums, Job dating, prioritaires auprès des entreprises. l'apprentissage et l'accueil de stagiaires.
- Développement de la compétence « relation entreprise » au les obstacles spcéifiques d'accès à l'emploi. sein des structures de l'emploi et de l'insertion
- En amont : sensibiliser, informer, valoriser les filières d'avenir alternance » (droit commun) de la CCI

- Développement de l'alternance : contrats d'apprentissage et
- Veille et anticipation et coordination avec les potentiels futurs
- Mobilisation de la Méthode de Recrutement par Simulation
- de l'emploi pour valoriser les profils des habitants des quartiers
- Job meeting, rencontres avec les entreprises du territoire Lutte contre les discriminations et le déficit de réseau et branches professionnelles du bassin pour favoriser professionnel : mobilisation par Pôle Emploi du dispositif de parrainage du public des quartiers prioritaires pour compenser
 - Mobilisation des dispositifs « emploi / apprentissage /

NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF

SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 3 ÉVALUATION PARTICIPATIVE & QUALITATIVE









EMPLOI / INSERTION

ÉCONOMIQUE /

ELOPPEMENT

DÉV

PILIER

AXE 2 : DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DES QUARTIERS ENJEU 3: LEVER LES FREINS A L'EMPLOI ET A L'INSERTION

OBJECTIF 2.3.9: **DÉVELOPPER L'ENTREPRENARIAT**



CONTEXTE

- De nombreux acteurs locaux (structure de l'emploi, associations, Maison de la Création d'entreprise portée par Europ'Essonne) intervenant dans le domaine
- Concours d'idée à la création d'activité organisé en 2014 par la CA Europ'Essonne (MCE) et en partenariat avec l'Agence pour l'Économie en Essonne.

PUBLICS CIBLES

- Adultes souhaitant développer une activité d'entrepreneur
- Scolaires et/ou étudiants pour de la sensibilisation
- Demandeurs d'emploi

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

■ Conventions interministérielle d'objectifs entre le ministère de la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation

PARTENAIRES

ASSOCIÉS

- CA Europ'Essonne (SIE, Maison de la Création d'Entreprises, Pépinière d'entreprises APIS Développement) Communes
- Couveuse d'activités (boutique de gestion 91) Pôle Emploi DIRECCTE, CG91, CR Ile de France Bailleurs
- Agence pour l'économie en Essonne (AEE), associations telles que l'incubateur social, BAIE (CIDFF), mermaids sister international, l'A.D.I.E - Association pour le Droit à l'Initiative Économique, Essonne Active
- CCI Essonne, CMA Essonne, BGE, etc.

À RENFORCER ■ Faculté des Métiers ■ Caisse des Dépôts

MOYENS HUMAINS, FINANCIERS. **TECHNIQUES**

- Moyens dédiés à la MCE
- Moyens financiers pour la mise en place des actions et le soutien des accompagnants.
- Mise à disposition de locaux

TEMPORALITÉ

- Pluriannuelle
- Appels à projets

MOBILISATION CITOYENNE

Au sein des parcours, dans le relais d'information (conseils citoyens).

RÉSULTATS ATTENDUS

- Meilleure connaissance par les habitants des « rouages » de l'entreprenariat.
- Complémentarité de l'accompagnement en amont et en aval de la création d'activité
- Capacité d'adaptation aux besoins des porteurs de projets

DESCRIPTION & ACTIONS **PRESSENTIES**

- Informer, orienter les personnes par la mise en place d'actions : venue du bus de la création de l'entreprise, forums, permanences des spécialistes, «réunions des futurs installés» et information pour la CMA sur les obligations de qualification des métiers réglementés, délocalisation ponctuelle des actions d'information du Pôle Emploi sur différents thèmes (notamment la création d'entreprise) et intervention en partenariat avec les acteurs de la création d'entreprise, etc.
- Développer l'accompagnement renforcé pour la création d'entreprise durant tout le processus de parcours de la création
- Créer des cellules de concertation regroupant les acteurs locaux autour des projets des créateurs, à tous les niveaux du parcours de création.
- Mobiliser l'offre de formation CCI / Faculté des Métiers à vocation d'accompagnement à la création d'une entreprise.
- Mobilisation des dispositifs « Réussir en banlieue » et « Eveil à l'esprit d'entreprendre » de la CCI 91

NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF

SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 3 ÉVALUATION PARTICIPATIVE & QUALITATIVE









ÉCONOMIQUE / EMPLOI / INSERTION

AXE 2: DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DES QUARTIERS ENJEU 3: LEVER LES FREINS A L'EMPLOI ET A L'INSERTION

OBJECTIF 2.3.10 : DÉVELOPPER LES LIENS **AVEC L'UNIVERSITÉ ET LES GRANDES ÉCOLES**



CONTEXTE

- Présence de grandes écoles et de l'université Paris-Saclay sur et à proximité du territoire intercommunal
- Partenariats peu développés, mais en cours (notamment entre Pôle Emploi et université)

PUBLICS CIBLES

- Collégiens, lycéens
- Jeunes adultes (public post-bac)

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- Conventions interministérielle entre le ministère de la Ville et :
- le ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du dialogue social
- le ministère de l'Éducation Nationale
- Convention signée entre le ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du dialogue social, et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (Pôle Emploi)
- Mesures de la Grande Mobilisation de l'Ecole pour les Valeurs de la Républiques (janv. 2015)

PARTENAIRES

ASSOCIÉS

- CA Europ'Essonne Communes DIRECCTE, CG91, CR lle de France Pôle Emploi CCI Essonne
- Mission locale, Education nationale (collèges et lycées) Associations (Zup de Co, etc.)

À RENFORCER

- Université Paris-Saclay, Université Paris-Sud, École polytechnique, Centrale-Suppélec
- EPIDE, Ecole de la deuxième chance, IFSI (Institut de Formation en Soins Infirmiers), Faculté des Métiers, etc.

MOYENS HUMAINS, FINANCIERS. **TECHNIQUES**

- Moyens dédiés à la MCE
- Moyens financiers pour la mise en place des actions et le soutien des accompagnants.
- Mise à disposition de locaux

TEMPORALITÉ

- Pluriannuelle
- Appels à projets

MOBILISATION CITOYENNE

Information et relais des conseils citoyens

RÉSULTATS **ATTENDUS**

Développement des partenariats avec les grandes écoles

Indicateurs potentiels:

- Nombre de jeunes des quartiers accueillis dans une grande école
- Taux de répartition hommes/femmes dans les étudiants des quartiers accueillis

DESCRIPTION & ACTIONS **PRESSENTIES**

- Développer le partenariat avec les universités et grandes écoles situées à proximité (initiatives type boutiques de sciences, dispositifs de soutien à l'entreprenariat étudiant, recherche-action, etc.)
- Développer dès le collège et le lycée le parrainage de jeunes par des étudiants des grandes écoles (ex : dispositif « une grande école, pourquoi pas moi », « cordées de la réussite »)
- Faire venir les grandes écoles dans les établissements scolaires, aux forums de l'orientation et de la formation et aux forums
- Renforcement des partenariats entre acteurs de l'emploi et de l'insertion, et universités et grandes écoles (dans le cadre de la convention signée entre le ministère du Travail de l'Emploi de la Formation professionnelle et du dialogue social, et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Pôle Emploi apporte son appui aux services universitaires dans le développement de leurs actions de préparation des étudiants à l'insertion professionnelle, et accompagne les jeunes sortis de l'enseignement supérieur et inscrits comme demandeurs d'emploi)
- Actions de sensibilisation dans les établissements, portées par le service innovation de la CCI 91

NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF

SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 3 ÉVALUATION PARTICIPATIVE & QUALITATIVE









68

ÉCONOMIQUE / EMPLOI : DÉVELOPPEMENT

/INSERTION

AXE 2: DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DES QUARTIERS ENJEU 3: LEVER LES FREINS A L'EMPLOI ET A L'INSERTION

OBJECTIF 2.3.11 : DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE



CONTEXTE

- Difficulté d'insertion d'une partie de la population
- Nécessité de modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement pour certains publics
- Peu de partenariats avec les structures de l'économie sociale et solidaire
- Filières professionnelles peu valorisées.

PUBLICS CIBLES

- Habitants en difficulté d'insertion
- Porteurs de projets individuels et associatifs

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

■ Convention d'objectifs 2013-2015 entre le ministère délégué chargé de l'Economie sociale et solidaire et de la Consommation et le ministère délégué à la Ville - 27 septembre 2013

PARTENAIRES

ASSOCIÉS

- CA Euro'Essonne (SIE, MCE) DIRECCTE, CG91, CR Ile de France Pôle Emploi
- Villes (agenda 21 notamment), associations et structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), A.D.I.E Association pour le Droit à l'Initiative Economique, bailleurs (pour les locaux), etc.

■ AEE (Agence pour l'Economie en Essonne) ■ Dispositif In'ESS 91 ■ association PôleS Noé ■ fondations ■ Caisse des Dépôts

MOYENS HUMAINS, FINANCIERS. **TECHNIQUES**

- Moyens financiers nécessaires pour accompagner les associations.
- Pour le démarrage d'activité: mise à disposition de locaux, soutien logistique aux associations (prêt de salles par exemple).
- Services civiques mobilisés sur des missions de développement d'activités relevant de l'ESS (collectivités, associations).

TEMPORALITÉ

- Appels à projet (ex : PM'up du CR Ile de France)

MOBILISATION **CITOYENNE**

Relais d'information

RÉSULTATS ATTENDUS

- Mieux répondre aux besoins professionnels et sociaux non satisfaits.
- Amélioration de la connaissance de l'économie sociale et solidaire par les habitants.
- Création d'activités dans les quartiers dont les emplois seront également accessibles aux jeunes des quartiers.
- Développement de l'entrepreneuriat social et l'innovation sociale dans les guartiers.

DESCRIPTION & ACTIONS **PRESSENTIES**

- Favoriser et mieux accompagner les structures porteuses de projets.
- Favoriser l'innovation sociale et la création d'emplois notamment dans le cadre des clauses d'insertion, bénéficiant d'abord aux habitants des quartiers prioritaires.

NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF

SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 3 ÉVALUATION PARTICIPATIVE & QUALITATIVE









/INSERTION

PILIER : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE / EMPLOI

AXE 2: DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DES QUARTIERS **ENJEU 4:** TRAITER LES ADDICTIONS ET LEURS CONSEQUENCES

OBJECTIF 2.4.1: PRÉVENIR LES ADDICTIONS



CONTEXTE

- Augmentation de certaines conduites addictives (toxicomanie, jeux), ayant des conséquences importantes sur la vie sociale et la santé des personnes concernées (isolement, incapacité à s'insérer professionnellement, etc.).
- Les actions mises en place à ce jour touchent peu le public ciblé.

PUBLICS CIBLES

Adolescents, adultes, parents

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Conventions interministérielle entre les ministères en charge de la Ville et de la Santé

PARTENAIRES

ASSOCIÉS

- Communes ARS, CR Ile de France, CG91 (CDPS : Centre Départemental de Prévention Santé)
- Etablissements de santé, espaces de proximité communaux, espace jeunesse, direction de l'éducation, médiation sociale
- Police (cf prévention dans les écoles), SESSAD d'Orsay (Service d'Éducation et de Soins Spécialisés A Domicile), etc.

À RENFORCER

Conseils municipaux des enfants, CODES (Comité Départemental d'Éducation pour la Santé), interCESC du bassin de Massy

MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES

- Equipes communales de coordination (vie de quartiers, CLSPD), professionnels concernés.
- Budget nécessaire pour la mise en place d'actions (communication, outils, intervenants).
- Locaux alloués

TEMPORALITÉ

- Pluriannuelle
- Appels à projets

MOBILISATION CITOYENNE

Association des conseils citoyens sur la réflexion et la mise en place des actions, comités d'usagers, associations de parents d'élèves.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Réduction des conduites addictives.
- Gestion des consommations
- Meilleure orientation / sensibilisation.
- Meilleur maillage territorial par les partenaires.

Indicateurs potentiels:

- Nombre d'actions de prévention des addictions menées
- Nombre de bénéficiaires issus des quartiers prioritaires
- Nombre de femmes et de jeunes de moins de 25 ans bénéficiaires

DESCRIPTION & ACTIONS PRESSENTIES

- Favoriser des actions de sensibilisation régulières et travailler sur les freins à la mobilisation des usagers : par petits groupes, et en lien avec les établissements scolaires, les espaces de proximité et centres sociaux (ex : théâtre-forum, ateliers thématiques, etc.).
- Mettre en place des actions visant le développement des compétences psycho-sociales (promouvoir des comportements favorables à la santé, apporter des connaissances et des repères qui favorisent l'esprit critique, le libre choix et la réflexion sur son expérience)
- Mettre en place des actions précoces, dès le niveau primaire
- Faciliter l'obtention d'information en matière d'addiction, et l'orientation des publics (ex : permanences des partenaires spécialisés, autres formes à développer)
- Développer l'accessibilité et la lisibilité des permanences des partenaires assurées sur le territoire

NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF









AXE 2 : DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DES QUARTIERS **ENJEU 4 :** TRAITER LES ADDICTIONS ET LEURS <u>CONSEQUENCES</u>

OBJECTIF 2.4.2 : **PERMETTRE LE RENFORCEMENT DE L'OFFRE DE SOINS SPÉCIALISÉS**



CONTEXTE

- Absence de coordination générale sur l'offre de soins en l'absence d'un atelier santé ville.
- Les interventions se font au cas par cas, sans retour systématique aux partenaires des actions mises en place par les acteurs de la santé.

PUBLICS CIBLES

■ Professionnels mobilisés sur les questions de santé

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

■ Convention d'objectifs interministérielle entre les Ministères en charge de la Ville et de la Santé

PARTENAIRES

ASSOCIÉS

- ARS, Hôpitaux de Longjumeau, d'Orsay, CMP, CMPP, SESSAD d'Orsay (Service d'Education et de Soins Spécialisés A Domicile), CG91 (PMI, CDPS), CR IIe de France, DIAPSY
- CA Europ'Essonne, Communes

A RENFORCER

CA Plateau de Saclay

MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES

- Moyens financiers/ techniques pour l'aspect accueil dans les centres
- Aspect réseau/ partenariat/ action
- Portage par un potentiel atelier santé ville
- Locaux et moyens techniques nécessaires et budget pour la réalisation d'actions

TEMPORALITÉ

- Pluriannuelle
- Appels à projets

MOBILISATION CITOYENNE

Association sur la partie communication/information.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Mise en place d'une coordination des acteurs permettant un meilleur suivi des personnes.
- Amélioration des urgences hospitalières.

Indicateurs potentiels:

Augmentation du nombre de suivis possibles et de retours aux partenaires.

DESCRIPTION & ACTIONS PRESSENTIES

- Renforcer l'usage des outils de coordination de soins proposés par l'ARS. Travailler en lien avec l'ARS pour améliorer la qualité et l'efficience du système de santé
- Evaluer les besoins des CMP (Centre Médico-Psychologique) et CMPP (Centre Médico-Psycho-Pédagogique) du territoire. Assurer la mise en adéquation de l'offre de soins avec les besoins de la population.

NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF









AXE 2 : DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DES QUARTIERS **ENJEU 4 :** TRAITER LES ADDICTIONS ET LEURS CONSEQUENCES

OBJECTIF 2.4.3 : **PERMETTRE UNE MEILLEURE IMPLICATION DES PARENTS SUR LA PROBLÉMATIQUE DES ADDICTIONS**



CONTEXTE

- Mobilisation systématique des parents sur cette thématique lors des suivis individuels, restant cependant à renforcer
- Un manque de communication et d'information envers les parents sur les actions mises en place en direction des enfants

PUBLICS CIBLES

- Parents, grands parents
- Familles

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

PARTENAIRES

ASSOCIÉS

- Communes ARS, CG91(Centre Départemental de Prévention et de Santé, PMI) Education Nationale
- Associations locales et de quartiers, Fédération des parents d'élèves des établissements scolaires, Oppelia, Direction de l'éducation, Réussite éducative, espaces de proximité, médiation sociale, Association de Prévention spécialisée Alliance Prévention

À RENFORCER

■ inter-CESC du bassin de Massy

MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES

- Équipes communales de coordination (vie de quartiers, CLSPD, éducation).
- Budget nécessaire si actions spécifiques (communication, outils, intervenants).
- Locaux alloués.

TEMPORALITÉ

- Annuelle
- Appels à projets.

MOBILISATION CITOYENNE

- Conseils citoyens associés durant la démarche.
- Comités d'usagers
- Mobilisation des parents sur les actions en tant que personnes ressources.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Association systématique des parents lors de la mise en place d'action de prévention.
- Meilleure connaissance des parents des professionnels auxquels ils peuvent avoir recours.
- Dotation d'outils aux parents pour aborder ces sujets.
- Renforcement du lien parents/enfants.

DESCRIPTION & ACTIONS PRESSENTIES

- Associer les parents / la communauté éducative à la réflexion et à la mise en place des actions sur ces thématiques
- Redonner confiance aux parents en renforçant leurs compétences éducatives par l'apport d'outils et d'informations (connaissance des réseaux de professionnels, manière d'aborder ces questions avec les enfants, etc.)

NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF









AXE 2: DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DES QUARTIERS **ENJEU 4:** TRAITER LES ADDICTIONS ET LEURS CONSEQUENCES

OBJECTIF 2.4.4 : **PERMETTRE UNE MEILLEURE COORDINATION ENTRE LES PROFESSIONNELS MOBILISÉS SUR LES QUESTIONS DE SANTÉ**



CONTEXTE

- Thématique traitée ponctuellement dans le cadre des CLSPD en fonction des projets des partenaires et demandes ponctuelles Absence de temps d'échanges réunissant tous les partenaires.
- Manque de suivi au long terme empêchant un travail de fond des problématiques rencontrées par les familles et acteurs du terrain (sollicitation des professionnels pour des prestations de services épisodiques)

PUBLICS CIBLES

Partenaires de la santé, professionnels pouvant aborder ces questions avec le public

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Conventions interministérielle entre les ministères en charge de la Ville et de la Santé

PARTENAIRES

ASSOCIÉS

- Communes ARS CAF
- Associations locales (OPPELIA, OLYMPIO notamment) et nationales (ANPAA -Association Nationale de Prévention en Alcoologie), établissements scolaires, établissements de santé, espaces de proximité de la ville, médiation sociale, Association de Prévention spécialisée Alliance Prévention, CG (MDS, CDPS), associations de parents d'élèves, etc.

À RENFORCER

■ Etablissements scolaires, établissements de santé

MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES

- Equipes communales de coordination (vie de quartiers, CLSPD)
- Budget nécessaire pour la mise en place d'actions, la formation des professionnels.

TEMPORALITÉ

- Semestrielle
- Pluriannuelle
- Appels à projets

MOBILISATION CITOYENNE

Association des conseils citoyens aux travaux du groupe de travail.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Meilleure coordination et information des partenaires (prévention et traitement des addictions).
- Meilleure appréhension des problématiques, pour une prise en compte plus efficace.
- Réponses plus adaptées pour l'information, l'orientation aux parents et à la communauté éducative. Indicateurs potentiels :
- Nombre d'actions menées en partenariat entre plusieurs professionnels

DESCRIPTION & ACTIONS PRESSENTIES

- Mise en oeuvre d'une stratégie de promotion et de prévention dans le domaine de la santé mentale (création d'un réseau spécifique ou raccrochage au réseau mis en place par le coordinateur de l'Atelier Santé Ville de Palaiseau, pour assurer la coordination entre les partenaires concernés et les personnes ressources)
- Examen de l'opportunité de mise en place d'un Atelier Santé Ville à l'échelle de la future intercommunalité
- Formation des professionnels à l'accueil, l'accompagnement des publics
- Elaboration d'un guide à l'usage des professionnels
- Organisation de forums santé, avec les associations de prévention et de lutte contre les addictions
- Mobilisation du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)

NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF









AXE 3 : CREER LES CONDITIONS DE REUSSITE DU CONTRAT DE VILLE **JEU 1 :** FAVORISER LE TRAVAIL EN RESEAU ET EN MODE PROJET DES ACTEURS

OBJECTIF 3.1.1 : CONTRIBUER AU PARTAGE ET À LA CIRCULATION DES INFORMATIONS



CONTEXTE

- Nombreuses habitudes de travail existantes, et volonté générale de travail partenarial entre les acteurs associés à l'élaboration et la mise en œuvre du Contrat de Ville
- Manque de lisibilité sur le rôle de certains acteurs, et liens à renforcer à différentes échelles
- Espace de stockage numérique partagé utilisé par l'ensemble de l'équipe projet dès le début du pilotage intercommunal de l'élaboration du Contrat de Ville.

PUBLICS CIBLES

- Habitants et membres des Conseils Citoyens
- Associations
- Autres acteurs, partenaires, techniciens
- Élus
- Ensemble des participants à la mise en œuvre du contrat de

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

■ Convention d'objectifs interministérielle entre les Ministères en charge de la Ville et de la Santé

PARTENAIRES

ASSOCIÉS

- CA Europ'Essonne Communes
- Ensemble des partenaires mobilisés dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre du contrat de ville (institutions, collectivités, associations, conseils citoyens, etc.)

A RENFORCER

Partenariats nouveaux établis durant la période de mise en œuvre du contrat

MOYENS HUMAINS. FINANCIERS, **TECHNIQUES**

- Personnel dédié à l'animation du contrat de ville
- Services communication des collectivités

TEMPORALITÉ

Pluriannuelle

MOBILISATION CITOYENNE

Association des conseils citoyens

RÉSULTATS **ATTENDUS**

- Mise en place d'une charte d'engagement de partage de l'information
- Mise en place d'un guide commun du rôle des partenaires, et régularité des mises à jour
- Identification des animateurs du contrat de ville, et lisibilité du pilotage des actions pour les différents partenaires Indicateurs potentiels: Nombre de signataires de la charte

DESCRIPTION & ACTIONS **PRESSENTIES**

- Développement d'outils partagés, de clarification et lisibilité du rôle de chacun des partenaires (ex : guide régulièrement tenu à jour sur « qui fait quoi », etc.)
- Renforcement de la coordination entre les partenaires, notamment:
- ▶ entre les CLSPD (Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance) des deux villes
- entre la CA Europ'Essonne et l'interCESC (comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté) du bassin de Massy
- entre bailleurs et structures d'insertion
- entre bailleurs, services de santé (cf santé mentale), et police
- entre structures de l'emploi, la formation et l'insertion

- entre partenaires de l'habitat et du logement social
- Formalisation d'engagements des différents partenaires sur le partage d'information (ex : charte)
- Mise en place de comités restreints dédiés à des thématiques spécifiques.
- Mener une réflexion partenariale de fond sur les politiques d'attributions de logements sociaux : étudier l'opportunité de mise en place d'une conférence intercommunale du logement, et d'un système partagé de gestion de la demande en logements sociaux
- Organisation du forum annuel des acteurs du Contrat de Ville

NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF

SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 3 ÉVALUATION PARTICIPATIVE & QUALITATIVE









GOUVERNANCE / ANIMATION

ENS

CITOYE

CONSEILS

AXE 3 : CREER LES CONDITIONS DE REUSSITE DU CONTRAT DE VILLE ENJEU 1 : FAVORISER LE TRAVAIL EN RESEAU ET EN MODE PROJET DES ACTEURS

OBJECTIF 3.1.2 : CONTRIBUER À LA CONSTRUCTION COLLECTIVE



CONTEXTE

- Association de partenaires institutionnels, d'habitants, et de structures associatives au processus d'élaboration du contrat de ville (questionnaire aux habitants à Massy, groupes de travail thématiques menés par les deux communes et la CA Europ'Essonne, instances de pilotage)
- Définition des modalités de gouvernance politique, technique, et d'animation partenariale, pour la mise en œuvre du contrat de ville, inscrites dans document
- Existence de Conseils de Quartiers sur les 2 communes (à composition et vocation différente de celle des Conseils Citoyens)

PUBLICS CIBLES

- Ensemble des participants à la mise en œuvre du contrat de ville Habitants et membres des Conseils Citoyens
- Associations = Autres acteurs, partenaires, techniciens

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

■ Kit méthodologique Etat, circulaires, publications centres de ressources techniques (ex : CRPVE91), retours d'expériences d'autres collectivités

PARTENAIRES

ASSOCIÉS

- CA Europ'Essonne Communes CR IIe de France
- Ensemble des partenaires mobilisés dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre du contrat de ville (institutions, collectivités, associations, conseils citoyens, etc.)

MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES

- Personnel dédié à l'animation du contrat de ville
- Services communication des collectivités
- Formations collectives

TEMPORALITÉ

■ Pluriannuelle : tout au long de la mise en œuvre du contrat

MOBILISATION CITOYENNE

■ Habitants et usagers mobilisés comme forces de proposition dans le cadre des Conseils Citoyens

RÉSULTATS ATTENDUS

- Pérennisation, et émergence, de projets multi-partenariaux
- Intégration de la parole citoyenne en amont dans la définition des actions, et leur adaptation aux réalités de terrain Indicateurs potentiels :
- Nombre de projets menés dans le cadre de partenariats renforcés ou nouveaux

DESCRIPTION & ACTIONS PRESSENTIES

- Mobilisation large des acteurs locaux et institutionnels
- Mise en place d'instances de pilotage identifiées par tous partenaires, adaptées à l'évolution du besoin et des problématiques, souples et réactives
- Mobilisation d'outils de suivi de projet
- Existence de temps d'échanges et de débat à différents niveaux

NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 3 ÉVALUATION PARTICIPATIVE & QUALITATIVE









CONSEILS CITOYENS / GOUVERNANCE / ANIMATION

AXE 3 : CREER LES CONDITIONS DE REUSSITE DU CONTRAT DE VILLE ENJEU 2 : SE DOTER DES OUTILS D'OBSERVATION, DE SUIVI ET D'EVALUATION

OBJECTIF 3.2.1 : **DÉFINIR DES INSTANCES DE PILOTAGE POLITIQUE**



CONTEXTE

- Désignation d'un élu communautaire délégué au Contrat de Ville dès septembre 2014
- Mise en place d'un comité de pilotage mixte durant le temps de l'élaboration du contrat de ville (composition ajustée pour la période de mise en œuvre, selon les modalités de pilotage définies au sein du contrat de ville)
- Définition des modalités de gouvernance politique, technique, et d'animation partenariale, pour la mise en œuvre du contrat de ville, inscrites dans document

PUBLICS CIBLES

- Élus
- Partenaires institutionnels : ensemble des signataires du contrat de ville
- Membres des Conseils Citoyens
- Coordonnateurs techniques (CA Europ'Essonne, Longjumeau, Massy)

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Kit méthodologique de l'État, circulaires

PARTENAIRES

ASSOCIÉS

- CA Europ'Essonne Communes
- Ensemble des participants au pilotage (élus des 2 villes, Sous- Préfet, CG, ARS, bailleurs sociaux, AORIF, etc.)

À RENFORCER

■ Conseils citoyens

MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES

- Services de la CA Europ'Essonne (politique de la ville, communication)
- Mise à disposition de locaux

TEMPORALITÉ

- Pluriannuelle (tout au long de la mise en œuvre du Contrat de Ville)
- Fréquence différenciée selon les différentes instances (ex : comité technique bi-annuel)

MOBILISATION CITOYENNE

■ Intégration de représentants des Conseils Citoyens au sein des instances de pilotage.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Mise en place effective des instances de pilotage
- Régularité et fréquence de réunion des instances de pilotage politique
- Fluidité des liens entre validations techniques et politiques

DESCRIPTION & ACTIONS PRESSENTIES

- Mise en place d'instances de validation politique dédiées, organisées à l'échelle intercommunale
- Production des orientations annuelles
- Validation des priorités des appels à projets et évaluation de l'état d'avancement du contrat, et de l'impact des actions financées.
- Information régulière sur les travaux menés par les instances de pilotage technique, et sur l'évaluation des axes.

NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 3 ÉVALUATION PARTICIPATIVE & QUALITATIVE









GOUVERNANCE / ANIMATION

CONSEILS CITOYENS /

KE 3 : CREER LES CONDITIONS DE REUSSITE DU CONTRAT DE VILLE **NJEU 2 :** SE DOTER DES OUTILS D'OBSERVATION, DE SUIVI ET D'EVALUATION

OBJECTIF 3.2.2 : DÉFINIR LES MODALITÉS DE CONDUITE ET D'ANIMATION TECHNIQUE DU CONTRAT



CONTEXTE

- Recrutement d'un chef de projet Politique de la Ville au sein de la Communauté d'Agglomération Europ'Essone rattaché à la DGA, en charge du pilotage technique de l'élaboration et de la mise en œuvre du contrat ville (en partenariat avec les villes de Massy et Longjumeau, les services de l'État, et les différentes acteurs concernés par le contrat de ville).
- Mise en place d'une équipe projet dédiée et de groupes de travail pour l'élaboration du contrat de ville
- Mise en place d'un comité de pilotage mixte durant le temps de l'élaboration du contrat de ville (composition ajustée pour la période de mise en œuvre, selon les modalités de pilotage définies au sein du contrat de ville)
- Définition des modalités de gouvernance politique, technique, et d'animation partenariale, pour la mise en œuvre du contrat de ville, inscrites dans document

PUBLICS CIBLES

- Coordonnateurs techniques (CA Europ'Essonne, Longjumeau, Massy) Habitants et membres des Conseils Citoyens
- Ensemble des participants à la mise en œuvre du contrat de Services de droit commun des collectivités ville (associations, autres acteurs, partenaires, techniciens)

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Kit méthodologique de l'État, circulaires

PARTENAIRES

ASSOCIÉS

■ CA Europ'Essonne ■ Communes ■ Ensemble des signataires du contrat de ville et autres partenaires (associations, bailleurs sociaux, AORIF, etc.)

À RENFORCER - Conseils citoyens

MOYENS HUMAINS. FINANCIERS. **TECHNIQUES**

- Services de la CA Europ'Essonne (politique de la ville, communication)
- Services en charge de la politique de la ville dans chacune des deux communes
- Délégués du Préfet
- Mise à disposition de locaux pour organisation de réunions, ateliers, évènements liés à l'animation du contrat de ville

TEMPORALITÉ

- Pluriannuelle (tout au long de la mise en œuvre du Contrat de Ville)
- Fréquence différenciée selon les différentes instances (ex : comité technique bi-annuel)

MOBILISATION CITOYENNE

■ Intégration de représentants des Conseils Citoyens au sein des instances de pilotage.

RÉSULTATS **ATTENDUS**

- Adaptation des formes et modalités d'animation aux enjeux du Contrat de Ville
- Réactivité, adaptabilité et souplesse
- Lisibilité des référents en charge du pilotage, auprès de l'ensemble des parties prenantes, et fluidité de la circulation d'information Indicateurs potentiels:
- Nombre d'ETP dédié(s) à la conduite et l'animation du contrat de ville

DESCRIPTION & ACTIONS **PRESSENTIES**

- Mise en place d'instances de débat et de validation techniques dédiées, organisées à l'échelle intercommunale et communale : différenciation des instances par thématiques ou par échelle
- Examen de la reconduction d'actions, avis sur les propositions d'actions nouvelles, examen des partenaires et financements mobilisables.
- Animation partenariale : organisation du forum annuel des acteurs du Contrat de Ville.

NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF

SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 3 ÉVALUATION PARTICIPATIVE & QUALITATIVE









CONSEILS CITOYENS / GOUVERNANCE / ANIMATION

AXE 3 : CREER LES CONDITIONS DE REUSSITE DU CONTRAT DE VILLE ENJEU 2 : SE DOTER DES OUTILS D'OBSERVATION, DE SUIVI ET D'EVALUATION

OBJECTIF 3.2.3 : **DÉFINIR LES OUTILS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION PARTAGÉS**



CONTEXTE

- Existence d'un outil d'observatoire porté par la CA Europ'Essonne, qui pourrait être renforcé et élargi à l'échelle de la future intercommunalité
- Des partenaires locaux producteurs de données potentiellement ciblées à l'échelle des quartiers
- Au niveau communal, des outils d'évaluations annuels constitués des fiches bilans rendues par les structures
- Définition des modalités d'observation, suivi et évaluation du contrat de ville, inscrites dans le contrat de ville, et intégration d'un item « résultats attendus » et « niveau d'atteinte de l'objectif » au sein des fiches objectifs pour évaluation ultérieure

PUBLICS CIBLES

- Coordonnateurs techniques (CA Europ'Essonne, Longjumeau, Massy)
- Partenaires locaux et institutionnels producteurs de données
- Ensemble des participants à la mise en œuvre et l'évaluation du contrat de ville

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Kit méthodologique de l'État, circulaires

PARTENAIRES

ASSOCIÉS

- CA Europ'Essonne Communes
- Contributeurs et producteurs de données (ARS, CG91, INSEE, CCI 91, Pôle Emploi (analyse les données issues de la Statistique Mensuelle du Marché du Travail et en partage le résultat avec ses partenaires), Mission locale, État, bailleurs, etc.)
- Partenaires associés au pilotage de la mise en œuvre du contrat de ville

MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES

- Services dédiés au sein des collectivités (notamment politique de la ville, SIG, communication à la CA Europ'Essonne, et services en charge de la politique de la ville dans chacune des deux communes)
- Financements en investissement et en fonctionnement

TEMPORALITÉ

■ Pluriannuelle

MOBILISATION CITOYENNE

- Information et association des conseils citoyens en phase d'évaluation
- Contribution des conseils pour les actions qu'ils portent
- Entretiens, constitution de groupes témoins, questionnaires, sondages

RÉSULTATS ATTENDUS

- Fiabilité et adaptabilité des outils
- Pertinence pour la compréhension des évolutions du territoire
- Définition d'indicateurs partagés, comparables et fiables
- Création d'un observatoire de la politique de la ville à l'échelle de la future agglomération, alimenté par différents partenaires Indicateurs potentiels : Nombre d'ETP dévolus à la mise en place et la gestion d'outils d'observation et de suivi.

DESCRIPTION & ACTIONS PRESSENTIES

- Mobilisation d'outils dédiés et transversaux permettant d'assurer une évolution du diagnostic et une adaptabilité du programme d'action en fonction des réalités de terrain.
- Création à terme d'un observatoire transversal s'appuyant sur la fonction d'observatoire du logement mise en place par la CA Europ'Essonne
- Sensibilisation des partenaires recensant des données pour un recueil ciblé à l'échelle des quartiers politique de la ville.
- Alimentation régulière des outils de suivi par les partenaires

NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 3 ÉVALUATION PARTICIPATIVE & QUALITATIVE









GOUVERNANCE, ANIMATION ET PARTICIPATION CITOYENNE

Quelques principes directeurs sont retenus :

- Fluidité des liens et de l'information entre les instances de gouvernance politique et technique
- Clarté et transparence des décisions
- Flexibilité, souplesse et adaptabilité du pilotage technique
- Une attention particulière sera portée à la localisation des instances de gouvernance : alternance des lieux (CA Europ'Essonne, Massy, Longjumeau) ; au coeur ou à proximité des quartiers
- Pour un meilleur suivi et un meilleur portage du contrat de ville, il est préférable qu'un seul et unique élu de référence (titulaire et suppléant) soit nommé par collectivité (CA Europ'Essonne, Longjumeau et Massy)

La gouvernance de la mise en place du contrat de ville s'articule autour de 3 niveaux : politique, technique, citoyen. Elle est de plus complétée par une animation partenariale permanente.

De plus, en articulation avec la politique de l'habitat menée par la communauté d'agglomération, une **conférence intercommunale du logement** sera mise en place en parallèle des instances de gouvernance spécifiquement dédiées à la mise en œuvre et au suivi du contrat de ville.

Cette instance sera le lieu de l'engagement d'une **réflexion** pour la mise en place d'une Convention intercommunale, visant à articuler la politique en matière d'attribution de logements sociaux avec les objectifs du contrat de ville (comme le prévoit l'article 8 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine).

Cette dernière sera co-présidée par le Préfet, et le Président de l'intercommunalité. Elle rassemblera également les maires des communes d'Europ'Essonne, les représentants du département, des bailleurs sociaux, des organismes réservataires, des associations de locataires, des organismes agréés, des associations pour l'insertion ou le logement des personnes défavorisées, des associations de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement, etc.





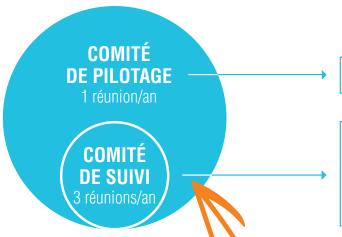






GOUVERNANCE ET ANIMATION

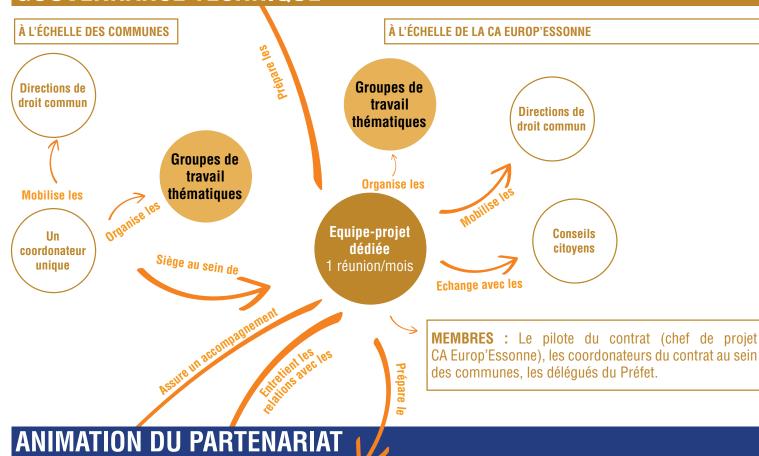
GOUVERNANCE POLITIQUE



MEMBRES: Le comité de suivi ainsi que l'ensemble des signataires du contrat de ville.

MEMBRES: L'élu référent au sein de chaque collectivité (CA Europ'Essonne, Massy, Longjumeau), le Préfet délégué à l'égalité des chances, le sous-Préfet, les coordonateurs au niveau technique (CA Europ'Essonne, Massy, Longjumeau), un représentant de l'instance intercommunale des conseils citoyens, acteurs invités selon la thématique.

GOUVERNANCE TECHNIQUE



Opérateurs associatifs

Autres partenaires

Forum des acteurs du contrat de ville 1 journée/an

PARTICIPANTS: Les signataires du contrat, les conseils citoyens et l'ensemble des porteurs de projet, opérateurs, partenaires et bénéficiaires.









GOUVERNANCE POLITIQUE

1. COMITÉ DE SUIVI

MEMBRES: (une dizaine de personnes)

- l'élu référent de chaque collectivité (CA Europ'Essonne, Longjumeau, Massy)
- le Préfet délégué à l'égalité des chances
- le sous-Préfet
- les coordonnateurs au niveau technique (CA Europ'Essonne, Longjumeau, Massy)
- un représentant de l'instance intercommunale des conseils citoyens ou de chaque commune
- un ou des acteur(s) invité(s), selon la thématique traitée

RYTHME: trois réunions par an

OBJET: suivi du contrat et temps d'échange ou d'approfondissement

DÉROULÉ-TYPE PRÉVISIONNEL:

- Séquence 1 : suivi du contrat de ville
 - □ état des lieux (programmation, réalisation)
 - n réussites et difficultés rencontrées
 - □ identification de possibles points de blocage
 - a coordination des politiques ou dispositifs de droit commun
 - □ état de la mobilisation citoyenne
 - □ éventuelle requalification de certains projets
- Séquence 2 : focus pour nourrir la réflexion autour du contrat de ville
 - uvisite de terrain (auprès d'un ou de plusieurs opérateurs)
 - audition d'un ou de plusieurs opérateurs
 - audition d'un expert, sur une thématique particulière

LOCALISATION: en coeur de quartier ou à proximité, et alternance entre les deux communes

2. COMITÉ DE PILOTAGE

MEMBRES: l'ensemble des signataires du contrat de ville

RYTHME: une réunion par an

OBJET: bilan n et plan d'actions n+1 du contrat de ville

DÉROULÉ-TYPE PRÉVISIONNEL:

- Séquence 1 : bilan de l'année passée
- Séquence 2 : validation du plan d'actions n+1
- Séquence 3 : temps d'échange avec un ou plusieurs représentants de l'instance intercommunale des conseils citoyens

LOCALISATION: au siège de la CA Europ'Essonne









GOUVERNANCE TECHNIQUE

1. ÉQUIPE PROJET CONTRAT DE VILLE

PILOTAGE:

direction générale de la CA Europ'Essonne

COMPOSITION:

- chef de projet CA Europ'Essonne (pilote)
- coordonnateur «contrat de ville» de chaque commune
- délégué(s) du Préfet

RYTHME:

1 réunion par mois, sur un créneau de deux heures. Cette réunion régulière est établie à l'avance et connue de tous, en interne des trois collectivités.

MISSIONS:

- pilotage et suivi du contrat de ville :
- □ suivi in itinere du contrat de ville
- □ réussites, points de blocage
- nobilisation du droit commun
- préparation des comités de pilotage, comités de suivi et Forum des acteurs du contrat de ville
- nu rencontres techniques avec les représentants des conseils citoyens
- préparation et lancement de groupes de travail thématiques
- les réunions « équipe projet » pourraient ponctuellement s'élargir à d'autres participants :
- par la mobilisation, en interne et selon les besoins, des directions dites de droit commun (développement économique, emploi, urbanisme, transports, culture,...)
- pour l'organisation, la préparation et l'animation des comités de pilotage, comités de suivi ou Forum des acteurs du contrat de ville

2. GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES

PILOTAGE:

CA Europ'Essonne, Longjumeau ou Massy

MISSION:

Dans l'objectif de venir enrichir le contrat de ville et ses plans d'actions annuels, l'équipe projet est susceptible de décider la mise en place, le suivi et la capitalisation de groupes de travail thématiques. Ces derniers peuvent être indifféremment pilotés par la CA Europ'Essonne, Longjumeau et/ou Massy (selon la pertinence évaluée en réunion mensuelle de l'équipe projet).

3. COORDINATION INTERNE AU SEIN DE CHAQUE COLLECTIVITÉ

PILOTAGE:

direction générale de chaque collectivité (CA Europ'Essonne, Longjumeau, Massy)

ORGANISATION:

chaque coordonnateur est chargé de conduire, en interne de sa structure, l'ensemble des actions relevant du contrat de ville ou de la mobilisation du droit commun en faveur des quartiers prioritaires

MISSIONS:

- mobilisation de l'ensemble des services concernés par le contrat de ville, en amont des réunions équipe projet, comités de pilotage, comités de suivi et Forum,
- animation auprès des autres élus, directions et services, pour une meilleure acculturation et un meilleur suivi du contrat de ville









ANIMATION DU PARTENARIAT

1. SUIVI CONTINU DU PARTENARIAT

PILOTAGE:

chef de projet CA Europ'Essonne, coordonnateurs de chaque commune

OBJECTIF:

Accompagnement, tout au long de la programmation, des opérateurs associatifs (suivi des conventions, éléments d'évaluation,...) et entretien des relations et échanges avec les autres partenaires impliqués dans la mise en oeuvre opérationnelle du contrat de ville (rendez-vous, réunions de travail,...).

2. FORUM DES ACTEURS DU CONTRAT DE VILLE

PARTICIPANTS:

Signataires du contrat, conseils citoyens et l'ensemble des porteurs de projet, opérateurs, partenaires et bénéficiaires : rencontre des élus, associations, habitants et techniciens.

Rythme : une journée par an, de préférence courant première semaine de juillet (première édition en 2016)

OBJET:

- Journée festive et participative autour du contrat de ville : échanger, débattre, valoriser, s'inspirer d'expériences, se former collectivement,
- Objectifs : valoriser le contrat de ville, lui offrir de la visibilité auprès de l'ensemble de la population, créer une dynamique positive pour l'ensemble des acteurs, des élus, services de l'Etat jusqu'aux associations,
- Journée centrée sur le contenu des actions portées par le contrat de ville, leurs effets et non sur le suivi de la programmation (en complément des comités de pilotage et de suivi),
- Journée organisée autour de tables-rondes, modules de formation, ateliers participatifs, visite de terrain, temps informels.

ORGANISATION:

- Localisation en alternance entre Longjumeau et Massy
- Préparation par l'équipe projet
- Temps de travail en amont estimé à environ six mois

SYNTHÈSE DES RELATIONS AVEC LES CONSEILS CITOYENS

Les conseils citoyens (ou leurs représentants) pourront être mobilisés à plusieurs étapes :

Comité de suivi

Dans le but de participer aux réflexions stratégiques et de représenter les trois conseils citoyens.

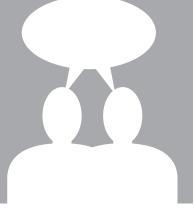
Comité de pilotage

Dans le but de rendre compte des travaux engagés par chaque conseil citoyen, mais également de partager les éléments d'évaluation de l'année passée et de discuter du plan d'actions n+1.

Réunions avec l'équipe projet du contrat de ville

Échanges plus réguliers et moins formels entre l'équipe projet et les représentants des conseils citoyens pour favoriser une bonne et efficace circulation de l'information.

Forum des acteurs du contrat de ville









PROCESSUS DE MISE EN PLACE DES CONSEILS CITOYENS SELON UN CADRE INTERCOMMUNAL COMMUN

LE CADRE LÉGISLATIF ET LES PRINCIPES FONDATEURS

CADRE LÉGISLATIF

onformément à la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de février 2014, la mise en place des Conseils Citoyens est entendue comme une volonté forte et une nécessité absolue pour pouvoir mobiliser chacun et

rendre possible une véritable co-construction de la mise en oeuvre du contrat de ville sur le territoire intercommunal et les quartiers concernés.

Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine

(n° 2014-173 du 21 février 2014)

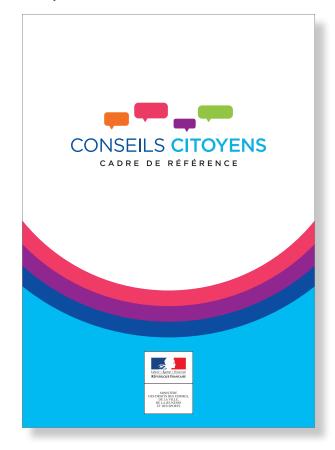
Art1: « La politique de la ville (...) s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques, <u>s'appuyant notamment sur la mise en place de conseils citoyens »</u>

Art.7: « Un conseil citoyen est mis en place dans chaque quartier prioritaire de la politique de la ville, sur la base d'un diagnostic des pratiques et des initiatives participatives. Le conseil citoyen est composé, d'une part, d'habitants tirés au sort dans le respect de la parité femmes / hommes et d'autre part, de représentants des associations et acteurs locaux. Ces conseils citoyens sont associés à l'élaboration, à la mise en oeuvre et à l'évaluation des contrats de ville. Des représentants des conseils citoyens participent à toutes les instances de pilotage du contrat de ville, y compris celles relatives aux projets de renouvellement urbain. Les conseils citoyens exercent leur action en toute indépendance des pouvoirs publics et inscrivent leur action dans le respect des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité et de neutralité. Dans ce cadre, l'État apporte son concours à leur fonctionnement. Le représentant de l'État dans le département, après consultation du maire et du président de l'EPCI concernés, reconnaît la composition du conseil citoyen et accorde, si besoin est, la qualité de structure porteuse du conseil citoyen à une personne morale chargée d'assurer le fonctionnement du conseil citoyen. Les contrats de ville définissent un lieu et des moyens dédiés pour le fonctionnement des conseils citoyens ainsi que des actions de formation. Le conseil citoyen peut faire appel à des personnalités extérieures en raison de leur expertise dans les domaines relevant de leur compétence.»

Cadre de référence des Conseils Citoyens

(Commissariat général à l'égalité des territoires, juin 2014)

Le cadre de référence propose des pistes d'opérationnalisation (sans valeur règlementaire puisque ce n'est pas un décret d'application) notamment pour le tirage au sort, pour le fonctionnement des conseils et pour appuyer la montée en compétence et en autonomie des membres du conseil citoyen.











es perspectives pour la mise en place des Conseils Citoyens sur le territoire reposent sur le cadre législatif, et prévoient ainsi :

- des Conseils Citoyens progressivement autonomes, et en interaction très régulière avec l'équipe projet en charge de la mise en oeuvre du contrat de ville, et des élus,
- un lieu d'échange et de débat identifié, où tous les habitants peuvent se rendre et pouvant donner sa place à chacun,
- un lien entre acteurs permettant que les actions mises en oeuvre soient partagées et comprises, que les habitants ressentent et s'emparent d'un pouvoir d'agir, et que les associations et autres acteurs qui participent éclairent les échanges de leur expérience de terrain,
- des Conseils Citoyens bien formés et forces de proposition,
- des Conseils Citoyens pérennes,
- des Conseils Citoyens porteurs d'idées neuves et d'initiatives.

Les principes déclinés ci-après constituent le cadre commun défini à l'échelle de la communauté d'agglomération Europ'Esonne, pour une mise en place cohérente des Conseils Citoyens sur les 3 quartiers prioritaires de son territoire.

PRINCIPES FONDATEURS

La mise en place des conseils citoyens, sur les quartiers prioritaires des communes de Massy et Longjumeau, s'appuie sur les principes suivants :

- Un conseil citoyen sera mis en place dans **chaque quartier prioritaire** :
- □ Bièvre-Poterne Zola (Massy)
- □ Opéra (Massy)
- □ Rocade Bel-Air (Longjumeau)
- Une **instance intercommunale** permettra la réunion de ces conseils citoyens et leur travail en commun à l'échelle du contrat de ville (préparation du comité de pilotage du contrat de ville, mise en commun des informations, actions de formation, groupes de travail thématiques éventuellement, etc.)
- Pour donner corps au principe d'indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics tout en permettant aux conseils citoyens de jouer pleinement leur rôle au sein de la gouvernance du contrat de ville, ceux-ci seront impulsés par l'intercommunalité et

les communes à partir de la proposition d'un cadre commun, puis seront progressivement pris en main par les membres des conseils citoyens (portage autonome, capacité d'animation et de programmation en lien avec les thématiques du contrat de ville), tout en veillant à une articulation forte et constructive entre ces instances et les équipes en charge du contrat de ville.

- Les objectifs des conseils citoyens sont les suivants :
- Ils doivent permettre de mettre les habitants et acteurs des quartiers prioritaires au coeur de la gouvernance du contrat de ville (par la participation au comité de pilotage du contrat de ville notamment), pour que la mise en oeuvre de ce dernier réponde au plus près des besoins des habitants
- Lieu d'échange privilégié avec les forces vives du quartier, et mobilisant les habitants les plus éloignés de la prise de parole en public, ils sont le lieu d'expression des besoins, d'interpellation des partenaires du contrat de ville (villes, intercommunalité, État, services publics, etc.), et de propositions collectives et constructives.

CONDITIONS DE RÉUSSITE

La réussite des conseils citoyens repose sur :

- La clarté des missions et des objectifs, et du positionnement dans les instances de pilotage du contrat de ville,
- Le maintien de la mobilisation sur la durée (notamment via le bouche à oreille),
- Le soutien financier de l'État pour assurer leur fonctionnement et formation,
- Le soutien logistique de la part des collectivités (salles, outils de communication, cartographier les ressources participatives, etc.),
- La définition d'objets de travail concret.











LES DIFFÉRENTES PHASES DE MISE EN PLACE

a démarche portée par le contrat de ville pour installer les conseils citoyens repose sur trois phases, pour permettre une autonomisation progressive des conseils citoyens : une phase de constitution (printemps 2015), une phase de transition (été-automne 2015), une phase d'autonomie (à partir de l'hiver 2015).

Constitution mars - juin 2015

- Portage provisoire par la collectivité
- Composition des conseils citoyens

Transition été - automne 2015

- Validation de la Charte
- Programme de travail
- Formation & co-formation

Autonomie à partir d'hiver 2015

- Autonomie de l'animation et de la programmation
- Participation régulière aux instances du pilotage du contrat de ville

PHASE DE CONSTITUTION (printemps 2015)

Dans cette phase, la Communauté d'Agglomération Europ'Essonne et les communes impulsent la composition des conseils citoyens, autour du cadre commun suivant qui constitue le socle du fonctionnement des conseils citoyens. Elles assurent l'animation des premières réunions de travail.

Le portage par la puissance publique ne constitue ici qu'une solution transitoire et doit permettre un transfert progressif vers la ou les structures associatives naissantes.

L'intercommunalité assume dans cette phase de constitution :

- l'information et la communication sur l'objet de la mise en place des conseils citoyens,
- la mobilisation nécessaire à la composition des trois conseils citoyens,
- l'animation des premières réunions de travail de chaque conseil citoyen et de l'instance inter-conseils citoyens à l'échelle intercommunale afin que chaque conseil citoyen puisse se doter d'une charte de fonctionnement et commencer à fonctionner de manière autonome.

PHASE DE TRANSITION (été-automne 2015)

Cette phase permettra au sein de chaque conseil citoyen :

- La finalisation et la validation de la charte de fonctionnement
- La détermination d'un programme de travail 2015-2016 par conseil citoyen

Au sein de <u>l'instance inter-conseils citoyens</u> à l'échelle intercommunale :

■ La détermination d'un programme de travail 2015-2016

Ces éléments seront validés par la Préfecture et les collectivités (communes et intercommunalité).

Des actions de formation et/ ou co-formation seront organisées, en réponse aux besoins exprimés par les conseils citoyens, pour leur permettre de gagner en autonomie (capacité à comprendre et intervenir sur les enjeux de la politique de la ville, outils d'animation et de débat collectif, etc.).

Durant cette phase, l'institution restera ressource pour l'appui à l'animation des conseils citoyens ou leur fonctionnement.

PHASE D'AUTONOMIE (à partir de l'hiver 2015)

A partir de la fin de la phase de transition, les conseils citoyens fonctionnent de manière autonome quant à leur animation et programmation, tout en respectant le cadre initial et la charte de fonctionnement.

La Communauté d'Agglomération Europ'Essone reste référente et ressource pour ce qui relève des échanges avec les instances de pilotage, des démarche de renouvellement des conseils citoyens et de la co-formation.









LES MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

COMPOSITION ET RENOUVELLEMENT

- Chaque Conseil Citoyen est composé de 12 à 20 membres.
- Le collège habitant représente 2/3 de chaque Conseil Citoyen.

La parité hommes / femmes y est respectée.

Les membres ne doivent pas exercer de mandat électif (associatif ou politique).

Il est composé en faisant appel au **volontariat pour moitié**, et par **tirage au sort** sur les listes des bailleurs et listes électorales **pour moitié**. S'il y avait davantage de candidats que la moitié des places du collège habitant, un tirage au sort serait effectué parmi les volontaires.

■ Le collège associations/acteurs locaux représente 1/3 de chaque Conseil Citoyen.

Les associations et acteurs intervenants dans les domaines couverts par les axes du contrat de ville sont invités par les collectivités à se porter volontaires (1 seul membre par associations).

Si les candidats sont trop nombreux, un tirage au sort parmi les volontaires aura lieu, en veillant à la diversité des thématiques représentées et avec la possibilité d'intégrer des acteurs y compris au-delà des quartiers prioritaires stricto sensu.

- Les réunions du Conseil Citoyen pourront être **ouvertes à la participation des habitants et acteurs non membres**, afin de maintenir une dynamique ouverte et en lien avec les plus éloignés de la participation,
- Le **renouvellement** de chaque conseil citoyen s'effectuera **a minima par moitié de ses membres tous les trois ans**. Sur cette base, les modalités précises seront définies dans la Charte des conseils citoyens.

OBJETS DE TRAVAIL

Les objets de travail obligatoires (cf cadre législatif)

■ Participation à la gouvernance du contrat de ville : chaque conseil citoyen désignera un représentant pour participer aux différentes instances :

□ Comité de pilotage

Dans le but de rendre compte des travaux engagés par chaque conseil citoyen mais également de partager les éléments d'évaluation de l'année passée et de discuter du plan d'actions n+1.

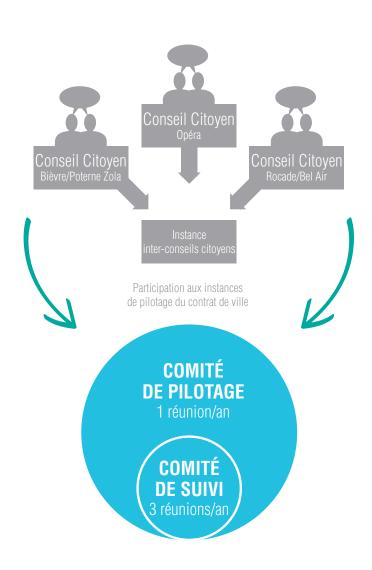
Comité de suivi

Dans le but de participer aux réflexions stratégiques et de représenter les trois conseils citoyens.

Réunions avec l'équipe projet du contrat de ville

Échanges plus réguliers et moins formels entre l'équipe projet et les représentants des conseils citoyens pour favoriser une bonne et efficace circulation de l'information.

□ Forum des acteurs du contrat de ville











Les objets de travail possibles pour permettre l'expression des citoyens sur le contrat de ville et sur leur quartier :

- Expressions des besoins et attentes des habitants, interpellation du droit commun,
- Consultation sur l'ensemble des projets touchant le quartier vécu (thématiques du contrat de ville, espaces publics, aménagements, services publics, etc.),
- Participation à la gestion urbaine de proximité (GUP), dans le cadre du contrat de ville après contractualisation sur les trois quartiers,
- Participation au forum des acteurs du contrat de ville,
- Participation de membres de chaque conseil citoyen à l'instance inter-conseils citoyens à l'échelle intercommunale. Cette instance, dont la fréquence de réunion sera à définir par les conseils eux-mêmes, pourra permettre des temps d'échanges, de co-formation, de préparation des instances de pilotage avec les représentants.

La rédaction collective et l'adoption d'une charte de fonctionnement

Lors des premières réunions, chaque conseil citoyen définira, tout en respectant le présent cadre fixé dans le contrat de ville, une charte de fonctionnement destinée à définir les objets et modes de travail.

Elle précisera au moins :

- Le mode d'animation et règles d'expression et de décision,
- Le **portage** nécessaire pour les conseils citoyens à l'issue de la phase de constitution : création d'une association ad hoc, portage par une association existante,
- Les objets de travail complémentaires et le programme de travail,
- La composition ou non de groupes de travail thématiques,
- La **fréquence des réunions** et leurs horaires, pour permettre au plus grand nombre d'habitants d'y participer,
- Le mode de désignation de représentants à l'instance inter-conseils citoyens à l'échelle intercommunale,
- Le mode de désignation d'un/des représentants pour les instances de pilotage du contrat de ville,
- Les **modalités d'échanges et de mobilisation** des habitants du quartier,
- Le mode de relation avec les signataires du contrat de ville, l'équipe dédiée du contrat de ville et les élus (canaux d'information, mode de retours argumentés, etc.),
- Les modalités de renouvellement, pour privilégier des entrées et sorties souples.

Cette charte de fonctionnement devra être approuvée par la Préfecture.



MOYENS DÉDIÉS

- Chaque Conseil citoyen disposera d'un lieu de réunion au sein d'espaces de proximité. Ce lieu ressource permettra également de consulter de la documentation sur la politique de la ville. Les lieux envisagés sont :
 - l'espace de proximité à Opéra pour le Conseil Citoyen Opéra (Massy),
 - l'espace Bièvre Poterne pour le Conseil Citoyen Bièvre-Poterne Zola (Massy),
 - □ la maison Colucci pour le Conseil Citoyen Rocade Bel-Air (Longjumeau).
- L'intercommunalité pourra mettre un lieu de réunion à disposition pour la réunion des conseils citoyens à l'échelle intercommunale (instance inter-conseil citoyen),
- Un interlocuteur (voire plusieurs), référent technique du contrat de ville, sera présent à chaque réunion du conseil citoyen comme ressource pour les membres du conseil citoyen. Il ne sera ni secrétaire ni membre du conseil citoyen, mais pourra assurer la fluidité des échanges d'information / d'interpellation entre le Conseil citoyen et les partenaires du contrat de ville (collectivités, délégués du préfet et autres signataires),
- Les élus en charge de la politique de la ville et les signataires du contrat de ville, pourront être conviés aux réunions des conseils citoyens, à la demande des conseils citoyens,
- Les déplacements des membres des conseils citoyens (notamment pour la participation à l'instance intercommunale, ou d'éventuels déplacements d'études) seront défrayés ou facilités par la navette intercommunale. Aucune autre forme d'indemnisation n'est prévue,
- Des temps de co-formation réciproques élus/ habitants/ société civile, ou de formation spécifique à destination des représentants des conseils citoyens, sur des thématiques proposées par les habitants et / ou par l'équipe dédiée « contrat de ville », pourront-être organisés.









MODALITÉ D'OBSERVATION, DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

UNE OBSERVATION CONTINUE ET PARTAGÉE

PRINCIPES ET MODALITÉS

Afin d'assurer une connaissance fine et à jour du territoire, différents types de sources statistiques sont à mobiliser (observatoires, INSEE, tableau de bord de quartiers, autres producteurs de données), et ce de manière à obtenir une lecture centralisée, régulièrement mise à jour, et éventuellement cartographiée. Plusieurs conditions permettront d'assurer une observation fiable et pertinente :

- L'organisation de temps d'échange d'informations, et de partage du diagnostic, lors des réunions du comité de suivi, des réunions de l'équipe projet, des groupes de travail thématiques ou des réunions des conseils citoyens,
- La mise en place d'un outil d'observatoire avec une mise à jour régulière, centralisée par la communauté d'agglomération. Cet outil nécessite, pour la mise à jour, un partenariat efficace entre l'ensemble des parties prenantes du contrat et un portage technique adapté,
- L'organisation d'un groupe de travail réunissant les différents producteurs de données, que se proposent d'organiser les services de la sous-préfecture (mobilisation de l'ensemble des services de l'État),
- La mobilisation d'indicateurs locaux comparables à d'autres indicateurs nationaux ou départementaux.

Durant la phase d'élaboration du contrat de ville, une sollicitation de producteurs de données locales, et un premier niveau de sensibilisation à la nécessité de pouvoir disposer de données à l'échelle des quartiers prioritaires ont été réalisé.

En particulier, auprès des partenaires suivants :

- services du Pôle Emploi, de la Mission Locale, et services intercommunaux de l'emploi,
- bailleurs sociaux, ADIL,
- établissements d'enseignement (via l'inter-CESC du bassin de Massy), etc.

Il conviendra de maintenir la dynamique partenariale engagée avec ces acteurs tout au long de la programmation du contrat. Ces structures recensant un certain nombre de données peuvent dans certains cas assurer des extractions ciblées, sous réserve de disposer de la liste des adresses concernées.

La création d'un observatoire au niveau local devra permettre de collecter et d'analyser les données disponibles. Cet observatoire pourrait permettre de produire à mi-parcours et en fin de programmation du contrat des rapports complets sur les tendances observées dans les quartiers prioritaires (démographie, emploi, éducation, santé, etc.), en proposant des approches par territoire, par public, par thématique.

De plus, il sera possible d'alimenter la connaissance fine du territoire à travers les indicateurs qui seront mis à disposition par le CGET, via l'observatoire national. Mi-février 2015, seule une partie de ces données devant être mis à disposition des collectivités sur le site ville.gouv.fr, du ministère de la ville, de la jeunesse et des sports (kit de données sexuées et kit de données complémentaires) étaient disponibles concernant le territoire de la CA Europ'Essonne.

Deux types d'indicateurs sont à distinguer :

- indicateurs d'observation / d'évolution du diagnostic (indicateurs de contexte) déclinés dans la partie «observation» tion
- indicateurs d'évaluation / d'atteinte des objectifs et des actions relatifs à la partie « suivi/évaluation » et qui seront détaillés dans chaque fiche-action (certains indicateurs potentiels sont d'ores-et-déjà pré-identifiés au sein des fiches-objectifs du contrat de ville).









INDICATEURS PROPOSÉS POUR L'OBSERVATION DES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE (producteurs de données indiqués en italique)

MANNE DÉMOGRAPHIE

Population: évolution globale, répartition par tranche d'âge

(en particuliers enfants, moins de 20ans et plus de 65 ans) / INSEE

Part d'étrangers, de primo-arrivants / INSEE

Nombre et part de familles nombreuses / INSEE

Nombre et part de familles monoparentales / INSEE

Répartition de la population par CSP / INSEE

Population 15 ans ou plus non scolarisée

Nombre de personnes âgées isolées / CCAS



Total des DEFM (Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois) + détail : / Pôle Emploi

- proportion DEFM A
- proportion DEFM C
- proportion des jeunes de moins de 25 ans
- proportion de femmes
- proportion des DEFM longue durée

(inscrits depuis > 1an) et des jeunes parmi eux

proportion des DEFM non qualifiés

Part des demandeurs d'emplois résidant dans les QPV parmi l'ensemble (par commune et intercommunalité) / Pôle Emploi

Taux de chômage avec distinction par sexe / INSEE

Taux de chômage des jeunes avec distinction par sexe / INSEE

Nombre d'habitants des quartiers prioritaires accueillis dans les structures existantes de l'emploi et l'insertion / CA EE, autres partenaires

Nombre de participants issus des quartiers prioritaires bénéficiant des actions mises en oeuvre pour lever les freins linguistiques + taux de fréquentation par catégorie (hommes, femmes, jeunes) / CA EE

Répartition de la population active par CSP / INSEE

Part des salariés à temps partiel / DIRECCTE

Nombre de jeunes accueillis en stage, alternance, apprentissage dans les entreprises du territoire

Nombre de bénéficiaires de clauses d'insertion dans les marchés publics

Nombre d'installation d'autoentrepreneurs

Nombre d'entreprises pour 1000 habitants / SIRENE

Part de création d'entreprises / SIRENE

Nombre de bénéficiaires de la Garantie Jeune / Mission Locale









LOGEMENT ET CADRE DE VIE

Nombre de logements SRU gérés par les bailleurs sociaux / AORIF

Part de logements sociaux par rapport aux résidences principales / INSEE

Nombre de demandeurs d'un logement social

Part des ménages sans voiture / INSEE

Statut d'occupation (propriétaires occupants, locatif + locatif social) / INSEE, AORIF

Proportion de logements sur-occupés / sous-occupés / INSEE, AORIF

Rotation au sein du parc social / AORIF

Vacance de logements / INSEE

Nombre de demandes de relogement émanant du territoire de référence au titre du DALO / État

Nombre de relogements dans le territoire de référence / État

Nombre de procédures d'expulsions

X REVENUS, NIVEAU DE VIE ET PRÉCARITÉ

Revenu médian par unité de consommation des ménages + distinction propriétaires occupants/ locataires du parc privé / locataires du parc social / INSEE, État

Part des ménages en dessous du seuil de pauvreté / INSEE, État

Part des ménages non imposables / INSEE, État

Nombre d'allocataires CAF et poids dans la population du quartier / CAF

Part des allocataires CAF dont le revenu est constitué de 50% à 100% de prestations sociales / CAF

Part des allocataires percevant le RSA / CAF, CG91

Part des allocataires percevant une allocation logement/ CAF

Part des allocataires percevant une aide personnalisée au logement / CAF

Population des foyers à bas revenus

ÉDUCATION

Taux de scolarisation des moins de 3 ans / INSEE

Taux de scolarisation des 15/17ans et des 18/24 ans / INSEE

Taux de réussite au Diplôme National du Brevet / Éducation Nationale

Orientation des élèves en fin de 3ème / Éducation Nationale

Devenir des élèves en fin de 2nde / Éducation Nationale

Niveau de formation des plus de 15 ans sortis du système scolaire, distinction par sexe / INSEE, État

Jeunes non insérés (sortis du système scolaire, ni en formation ni en emploi) par sexe / CG91

SANTÉ

Taux de généralistes pour 100 000 habitants (présence médicale) / CPAM, INSEE BPE

Part des généralistes de + 55 ans / CPAM

Taux de bénéficiaires CMUC du régime général / CPAM

Taux de bénéficiaires Aide à Complémentaire Santé du régime général / CPAM

Taux d'EBD (Examen Bucco-Dentaire) des enfants / CPAM

Nombre de structures de garde petite enfance pour 1 000 habitants de moins de 2 ans / INSEE BPE

9 SÉCURITÉ

État 4001 (phénomènes de délinguance par type) / État









DES OUTILS DE SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE OPÉRATIONNELLE DU CONTRAT

Onformément à l'esprit de la loi, le contrat de ville nouvelle génération constitue un contrat-cadre pour un projet stratégique, qui n'est pas figé, susceptible de s'adapter aux évolutions du territoire.

Il s'inscrit dans une démarche de déclinaison opérationnelle évolutive (fiches actions élaborées annuellement, et réinterrogées au regard des effets produits), et dans une démarche d'amélioration continue.

Un suivi de l'état d'avancement des actions est donc indispensable, à la fois en termes d'avancée, d'impacts, et de suivi financier. Il est assuré par l'équipe projet, sur la base d'indicateurs fiables et resserrés.

La mise en place d'un tableau de bord au sein de la CA Europ'Essonne devra faciliter le suivi de la mise en oeuvre opérationnelle du contrat tout au long de la programmation. Ce tableau pourra se présenter de la façon suivante :

L'analyse de ce tableau de bord servira à l'évaluation du contrat de ville.

La réunion annuelle du comité de pilotage sera l'occasion de partager le bilan des actions mises en oeuvre pendant l'année écoulée et de préparer le plan d'actions pour l'année suivante.

Afin d'assurer un suivi puis une évaluation participatifs, les indicateurs devront être partagés avec l'ensemble des porteurs de projet afin qu'ils assurent un suivi précis des actions qu'ils mettent en oeuvre. En amont d'un temps de sensibilisation et de formation au suivi et à l'évaluation des projets, le modèle de tableau de suivi leur sera fourni.

Axe	Enjeu	Objectif	Action	Pilote	Indicateur	Source de la donnée	Valeur de référence	Valeur cible	Valeur année 1	Valeur année 2

DES OUTILS D'ÉVALUATION POURQUOI ÉVALUER ?

L'évaluation vise à déterminer dans quelle mesure une politique publique a atteint les objectifs qui lui sont assignés, et produit les impacts escomptés auprès des publics concernés. Elle permet donc de partager collectivement l'appréciation des résultats des actions menées pour les réajuster et les améliorer.

En s'appuyant sur la mise à jour du diagnostic basée sur les outils d'observation, il s'agira de mener une démarche évaluative permettant :

- d'apprécier la mise en oeuvre effective (pilotage, partenariat, etc.), le niveau d'atteinte de chacun des objectifs et les résultats,
- de prévoir le réajustement, le cas échéant, des priorités et des modalités d'intervention,
- d'assurer l'analyse de l'efficacité des dispositifs mis en place,
- de constituer un point d'étape des actions mises en oeuvre,
- de contribuer à entretenir la dynamique partenariale.

Cette évaluation, qui sera conduite au sein des instances de pilotage du contrat de ville, pourra être composée de dispositifs mixtes :

- évaluation à mi-parcours / dispositifs d'évaluation en continu,
- évaluation de la mise en oeuvre des actions,
- évaluation de l'atteinte des objectifs, dans toutes les thématiques abordées par le contrat,
- évaluation qualitative de la cohérence, l'efficience, l'efficacité, l'impact, la pertinence.









QU'ÉVALUE-T-ON?

L'évaluation du contrat de ville revient à mesurer dans un premier temps les effets des actions sur l'insertion, l'intégration, la qualité de vie des habitants. En parallèle de l'actualisation du diagnostic permettant de comparer des indicateurs statistiques mesurables, elle sera menée selon une approche thématique, en interrogeant les objectifs axe par axe.

NB: chaque fiche-objectif du contrat de ville comprend un item « niveau d'atteinte de l'objectif » destiné à être complété en phase d'évaluation (sur une échelle de 0 à 3, évaluation participative et qualitative effectuée au sein des instances de pilotage dédiées)

Au-delà de l'évaluation de chaque action spécifiquement au regard des indicateurs choisis en amont, l'évaluation sera également fondée sur une grille de questionnement transversale au contrat de ville et élaborée par l'équipe projet. Cette grille contiendra des questions sur la gouvernance, la participation citoyenne, sur la réduction des inégalités sociales et urbaines.

QUI ÉVALUE?

Afin d'entretenir la dynamique partenariale et de partager une culture de l'évaluation, celle-ci se doit d'être **pluraliste** et constituée d'une **coproduction d'informations et d'analyses**. Afin d'assurer la construction d'une **évaluation la plus partagée possible**, les instances de comité de suivi et de comité de pilotage, où sont présents de nombreux partenaires, seront le lieu du partage et de l'enrichissement de l'évaluation. Des groupes de travail thématiques pourront être spécifiquement dédiés à l'évaluation. Enfin, l'équipe-projet devra mobiliser les conseils citoyens qui apporteront leur regard sur le contrat de ville.

L'évaluation fondée sur les indicateurs pourra être complétée par une approche davantage **qualitative** composée :

- d'entretiens qualitatifs avec des porteurs de projet, individuels ou groupés, afin d'identifier les réussites et points de blocage;
- de **questionnaires** mis disposition des habitants, qui sont les premiers bénéficiaires de la politique de la ville, afin de recueillir leur évaluation «d'usage» des actions mises en oeuvre dans le cadre du contrat de ville ; ■ recours ponctuel à des **sondages** ;
- constitution de **groupes témoins** pour évaluer l'impact de certains dispositifs sur des thématiques spécifiques.

QUELLE SUITE À L'ÉVALUATION?

Un rapport synthétique et pédagogique pourra utilement être diffusé aux membres du comité de pilotage en amont, ainsi qu'aux opérateurs sollicités pour effectuer l'évaluation (importance du retour d'information pour maintenir l'implication de tous). Une communication plus large auprès du grand public sera par ailleurs organisée, sous la forme de synthèses du rapport d'évaluation.

L'équipe-projet veillera à ce que les conclusions et recommandations formulées soient prises en compte dans la programmation du contrat de ville et l'élaboration des plans d'actions annuels.











SYNTHÈSE: RÔLE DE CHACUN & CALENDRIER

LE RÔLE DE CHAQUE INSTANCE ET PARTENAIRES

LE COMITÉ DE PILOTAGE

- Il discute et valide l'évaluation quantitative et qualitative
- Il prend en compte l'évaluation pour l'élaboration du plan d'actions N+1

LE COMITÉ DE SUIVI

- Il prend connaissance, discute et, si besoin, réoriente l'évaluation à mi-parcours
- Il est garant de la mise en oeuvre opérationnelle du contrat et de l'observatoire

LES CONSEILS CITOYENS

- Ils prennent connaissance de l'évaluation quantitative
- Ils dédient une de leurs réunions à la restitution de l'évaluation quantitative, et à la mise en commun et en débat de l'évaluation qualitative à partir des retours des habitants

L'ÉQUIPE-PROJET

- Elle est le garant du receuil des éléments nécessaires à l'évaluation quantitative
- Elle prépare le comité de pilotage et le comité de suivi
- Elle consolide les outils de suivi, d'évaluation, et d'observation

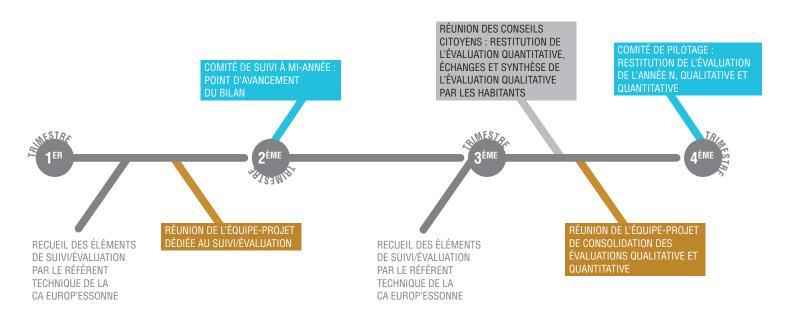
LES PORTEURS DE PROJET

- Ils sont responsables du suivi et de l'évaluation de l'action qu'ils portent et fournissent les éléments de suivi/bilan à l'équipe-projet
- Ils peuvent à la discrétion de l'équipe-projet et du comité de suivi, participer à l'une des réunions

CALENDRIER INDICATIF DE SUIVI / ÉVALUATION D'UNE ANNÉE N : MOMENTS CLÉS

AUTOMNE 2015 - Séminaire de lancement du dispositif de suivi, d'observation et d'évaluation :

- Réunion de l'ensemble des signataires, porteurs de projet et partenaires
- Sensibilisation et acculturation aux objectifs, attendus et plus-values de l'évaluation (séquence plénière)
- Identification d'indicateurs propres à chaque thématique (séquence en sous-groupe)











ENGAGEMENTS EXPRIMÉS PAR LES SIGNATAIRES

Au-delà des thématiques qui les concernent spécifiquement, chacun des signataires s'engage à :

- s'inscrire dans la démarche d'ensemble d'animation et de suivi du contrat de ville, sur la période 2015-2020 : représentation dans les instances de gouvernance (politiques et techniques) qui les concernent, contribution au travail en réseau et à la circulation d'information, alimentation des outils d'observation et participation à l'évaluation du contrat,
- mobiliser à son niveau les moyens humains, matériels et financiers nécessaires et adaptés pour la mise en œuvre opérationnelle du cadre stratégique défini,
- interroger chaque fois que c'est possible la mise en œuvre de son droit commun pour renforcer son action en faveur des habitants des quartiers cibles de la politique de la ville, et adopter un fléchage précis de son intervention au bénéfice des quartiers prioritaires.

De plus, l'ensemble des financeurs s'engage à **rechercher la simplification des démarches administratives pour les demandes de subventions** des associations. Des démarches d'appels à projets communs et simplifiés pourront être engagées. La sécurisation des financements des associations pourra également être recherchée par le biais de conventions pluriannuelles d'objectifs.











LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION EUROP'ESSONNE S'ENGAGE À :

- Garantir le caractère transversal, intégré et partenarial de la démarche contrat de ville pour sa mise en œuvre : pérenniser le travail de fond mené par l'ensemble des partenaires associés à l'élaboration du contrat pour améliorer en continu la cohérence d'action.
- Pérenniser, renforcer ou activer les partenariats avec les acteurs concernés par les thématiques du contrat de ville.
- Assurer l'animation interne, et auprès de l'ensemble des partenaires associés à l'élaboration et la mise en œuvre du contrat.
- Mettre en place des **instances de pilotage** identifiées par l'ensemble des partenaires, adaptées à l'évolution des besoins et des problématiques, souples et réactives.
- Maintenir et adapter les **moyens humains** pour assurer l'animation et la coordination des acteurs.
- Mettre en place les **outils d'observation**, **de suivi et d'évaluation** du contrat de ville, et partager les indicateurs avec l'ensemble des signataires.
- Assurer le soutien aux initiatives et démarches locales, et l'organisation d'un forum annuel des acteurs du contrat de ville.
- Assurer une **information régulière** des partenaires investis dans la mise en œuvre du contrat, et une transparence dans l'évaluation.
- Développer des **outils partagés** de clarification et de lisibilité du rôle de chacun des partenaires et associations actives sur le territoire.
- Veiller en continu à l'adaptation du plan d'action à l'évolution des besoins des habitants des quartiers prioritaires.
- Assurer, en lien avec les villes et l'Etat, la **mise en place des conseils citoyens**, instances de participation et de co-construction indispensables à la bonne mise en œuvre de ce contrat, et mobiliser à son niveau les moyens humains, financiers et logistiques nécessaires à leur bon fonctionnement.
- Assurer et participer à la mise en place de **temps de co-formation** pouvant réunir professionnels, élus, associations et habitants.
- Ajuster les **politiques communautaires de droit commun** aux besoins spécifiques identifiés pour les habitants des quartiers prioritaires. En particulier, poursuivre la mise en œuvre, éventuellement renforcer et faire évoluer les navettes gratuites et les services de l'emploi, l'insertion et la création d'entreprise.
- Poursuivre l'application de l'actuel pacte financier et fiscal, à réinterroger dans le cadre de l'évolution du périmètre intercommunal.
- Mener une politique volontariste de mobilisation des fonds européens.
- Assurer la coordination entre la politique de l'habitat menée à l'échelle intercommunale et les objectifs du contrat de ville, notamment à travers la mise en place d'une conférence intercommunale du logement, et l'élaboration d'une convention intercommunale de mixité sociale.
- Poursuivre la mise en œuvre du plan d'actions du Programme Local de l'Habitat, et lancer la révision de ce document à l'échelle de la future intercommunalité.
- Poursuivre le soutien financier apporté aux bailleurs sociaux au titre de la surcharge foncière.
- Participer au financement des projets de renouvellement urbain (sur des aménagements urbains et des réhabilitations ou créations d'équipements d'intérêt communautaire) ; soutenir les projets inscrits au Contrat de Développement Territorial.
- Maintenir les crédits déployés en faveur de l'emploi et de la formation. En particulier, maintenir un service de proximité dédié à l'emploi, la formation et la linguistique en direction des adultes et des jeunes.
- Participer au développement de l'économie sociale et solidaire, au développement des structures d'insertion par l'activité économique, et à toutes formes d'actions d'insertion professionnelle pouvant bénéficier directement aux publics en situation de vulnérabilité (chantiers d'insertion, chantiers écoles, généralisation des clauses d'insertion dans les marchés publics, etc.)
- Signer la Charte Entreprises et Quartiers en Essonne.
- Participer à la coordination avec les acteurs éducatifs, notamment au sein de l'inter-CESC du bassin de Massy.
- Poursuivre le soutien financier aux associations œuvrant dans les domaines du sport et des loisirs.











LA VILLE DE MASSY S'ENGAGE :

Par la signature du présent contrat, la commune de Massy s'engage à travailler sur les différents piliers intégrés au contrat de ville.

Sur le pilier cohésion sociale, la ville s'engage à :

- Maintenir et renforcer les actions visant l'accompagnement éducatif et le soutien à la parentalité dans les quartiers prioritaires.
- Maintenir le dispositif de réussite éducative et le Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité.
- Promouvoir le principe de laïcité et les valeurs républicaines à travers les actions qui seront mises en place.
- Favoriser le vivre ensemble, le respect et l'égalité de tous par la mise en place d'actions partenariales.
- Prendre part aux réflexions et actions qui seront engagées dans le but d'améliorer le cadre de vie et l'état de santé des habitants.
- Soutenir les associations intervenant dans ces quartiers, dont les actions correspondent aux objectifs fixés par le contrat de ville et respectant les valeurs républicaines et le principe de laïcité.
- Favoriser l'accès aux structures de toute nature (juridiques, de l'emploi, culturelles, sportives, etc.), notamment par une meilleure information et communication.
- Contribuer à l'amélioration de la tranquillité publique et la prévention de la délinquance par la mise en place d'actions et dispositifs adaptés, seule ou avec des partenaires. Dans ce cadre, une attention particulière sera portée au traitement et à la prévention des addictions.
- Maintenir le dispositif de médiation sociale sur le quartier Opéra.

Les engagements en matière de cadre de vie et renouvellement urbain consisteront à :

- Entretenir les bâtiments, voiries et espaces publics d'intérêt communal.
- Contribuer au développement durable et à la préservation du cadre de vie, dans toutes ces composantes, en lien avec les bailleurs et les acteurs de proximité.
- Maintenir et renforcer les dispositifs de type GUP ainsi que les actions qui en découleront.
- Co-financer les Projets de Renouvellement Urbain et projets d'intérêt local concernant des aménagements urbains ou des réhabilitations.
- Favoriser la mixité sociale et fonctionnelle au sein des quartiers.

Troisième pilier du contrat de ville, le **développement économique**, **l'emploi et l'insertion**, mobilisera l'ensemble des partenaires du territoire. Il s'agira pour la commune de :

- Favoriser la rencontre des habitants et des structures de l'emploi, de l'insertion et des entreprises notamment par le renforcement des clauses d'insertion, la préservation du dispositif « jeunes vers l'emploi ». Mais aussi par le maintien de l'opération « job d'été » et la mise en place d'une réflexion autour de la problématique des stages et de l'alternance.
- Renforcer le partenariat avec ces structures, particulièrement pour la mise en place d'actions adaptées aux publics des quartiers prioritaires.
- Maintenir et renforcer les ateliers sociolinguistiques facilitant le parcours d'accès à la formation et à l'emploi, ainsi que la réunion de coordination linguistique permettant la rencontre et la formation de ces acteurs.
- Participer au développement des chantiers d'insertion en partenariat avec les bailleurs.
- Renforcer les dispositifs contribuant à lever les freins à l'emploi et à la formation tels que le Pass Permis ou l'Aide aux Projets.
- Soutenir les projets innovants dans les domaines de l'entreprenariat et de l'économie sociale et solidaire.

Apport majeur de la loi de programmation pour la ville du 21 février 2014, la **participation des habitants** sera recherchée. En ce sens, il s'agira de :

- Favoriser la compréhension et la participation des habitants aux actions mises en œuvre dans le cadre du contrat.
- Associer les habitants dans le suivi de ces mêmes actions.
- Proposer des moyens pour les conseils citoyens, en complément de ceux mis à disposition par l'État.
- Participer au fonctionnement des conseils citoyens, en complément de la CA Europ'Essonne et de l'Etat, par la mise à disposition des moyens suivants : mise à disposition d'un lieu pour les rencontres, et aide complémentaire pour financer la formation des membres des conseils.

La commune contribuera à la mise en œuvre efficiente du contrat. Pour se faire, elle souhaite :

- Poursuivre le travail en réseau avec l'ensemble des partenaires mobilisés.
- Contribuer à la construction collective et au partage des informations nécessaires au suivi et à l'évaluation du contrat, par l'implication de l'ensemble des directions municipales, et tout particulièrement la Direction Jeunesse et Cohésion Sociale.
- Participer et contribuer activement aux instances de pilotage et d'animation créées dans le cadre du contrat.
- Poursuivre le co-financement et la mise en en œuvre de projets et dispositifs et « Politique de la Ville ».









LA VILLE DE LONGJUMEAU S'ENGAGE :

La ville de Longjumeau conduit des engagements contractuels dans le cadre la politique de la ville depuis plusieurs années. Après le Contrat Urbain de Cohésion Sociale, elle est signataire du Contrat de Ville de la Communauté d'agglomération Europ'Essonne pour développer des projets au bénéfice des habitants du quartier prioritaire La Rocade - Bel Air et de son périmètre tel qu'il est vécu au regard des habitudes quotidiennes de ses habitants.

Dans un cadre multi partenarial, aux côtés de la communauté d'agglomération, pilote, et de la ville de Massy, elle s'engage avec les signataires pour mettre en oeuvre, suivre, et évaluer le contrat de ville. En coordination avec les signataires, ces engagements portent sur un programme d'actions, et sur un mode de gouvernance.

Un programme d'actions

La ville de Longjumeau favorisera une synergie entre les opérations de rénovation urbaine d'une part, celles menées par les structures institutionnelles et/ou associatives d'autre part, autour des trois piliers prioritaires du contrat pour :

- améliorer l'habitat et le cadre de vie,
- renforcer la cohésion sociale,
- favoriser le développement économique et l'emploi.

La déclinaison en sera la suivante :

• habitat et cadre de vie :

Dans le cadre d'une convention à établir avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, développement d'un projet de réaménagement urbain, pour :

- optimiser et valoriser l'espace urbain : création ou réaménagement de bâtiments mixtes d'habitat et de services, développement d'équipements (appartement pédagogique, structure d'accueil jeunes enfants), création de liaisons piétonnes, jardins partagés, dynamisation de l'offre commerçante (création d'un marché),
- améliorer la visibilité et l'accessibilité des offres de services : création de pôles dédiés à l'emploi, l'insertion et la création d'entreprise, à la famille, à la protection sociale et la santé (Maison de la Fraternité), aux générations et au monde associatif
- diversifier et redéployer l'offre de logements.

• cohésion sociale :

- mobiliser et renforcer le droit commun, accompagner et aider les structures, autour des actions socio-culturelles et familiales : sport en famille, animations sur le quartier et de bas d'immeubles, création d'un lieu dédié aux pratiques musicales amateurs, promotion de la lecture,
- prévenir l'échec scolaire : co-financement du Programme de Réussite Éducative et du Contrat local d'Accompagnement à la Scolarité,
- soutenir les familles dans l'exercice de la parentalité : ateliers et groupes de paroles,
- faciliter l'accès au droit et à la santé : permanences d'accueil, création d'une maison de santé pluridisciplinaire.

• développement économique et emploi :

- prendre part à contribuer et à renforcer un réseau des partenaires de l'emploi et de l'insertion ; actions tendant à la création et la valorisation d'un accueil unique de l'emploi (service public de l'emploi),
- co-financer tous les dispositifs favorisant les parcours d'accès à la formation et à l'emploi : ateliers socio-linguistiques, chantiers d'insertion, formations professionnalisantes,
- favoriser les dispositifs de nature à lever les freins à l'emploi : aides à la mobilité, garde d'enfants, aides au permis, prise en charge BAFA,
- poursuivre le recrutement de publics en contrats d'emplois d'avenir, emplois aidés, en service civique et en qualité de stagiaires.

Un mode de gouvernance

Au-delà de l'affectation d'une équipe dédiée, composée d'un coordinateur et de référents pour chacune des priorités, la ville s'engage à :

- maintenir les moyens affectés au co-financement du programme de réussite éducative : coordinateur, référent(s) de parcours,
- co-financer un poste de coordinateur du CLSPD,
- conduire une démarche de Gestion Urbaine de Proximité,
- faciliter l'implication de l'ensemble des services municipaux dans la mise en œuvre du contrat,
- animer des groupes de travail sur chaque priorité, et sur chacune de leurs thématiques,
- contribuer activement à constituer, organiser et faciliter le fonctionnement d'un conseil citoyen,
- s'inscrire dans les appels à projets,
- soutenir les associations impliquées dans le contrat de ville : locaux, logistique, etc.
- favoriser une ouverture vers tous les partenaires mobilisables sur le territoire.











LE CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE S'ENGAGE :

La délibération CR 23-15 du 12 février 2015 révise les modalités d'intervention de la Région Île-de-France en matière de politique de la ville.

Dans ce cadre rénové, la Région signe les contrats de ville et mobilise ses dispositifs de droit commun, en investissement comme en fonctionnement, en faveur des quartiers prioritaires et quartiers en veille, en fonction des enjeux dégagés du diagnostic local établi par la collectivité, sur les axes prioritaires suivants :

- politiques éducatives, formation, développement économique et accès à l'emploi,
- amélioration du cadre de vie et mobilités,
- cohésion sociale et citoyenneté,
- et sur les axes transversaux des contrats de ville :
- jeunesse,
- égalité femmes/hommes,
- lutte contre les discriminations.

Elle mobilisera en outre des politiques spécifiques d'intervention dans les seuls quartiers prioritaires tant en fonctionnement qu'en investissement.

D'une part, **en fonctionnement**, par le financement de projets de collectivités et d'associations dans le cadre des crédits spécifiques « Actions politique la ville », en faveur des thématiques prioritaires suivantes :

- développement économique, emploi, formation et insertion professionnelle
- réussite éducative, soutien à la parentalité
- valeurs de la République, jeunesse, citoyenneté et promotion de la laïcité (éducation à la citoyenneté, participation des citoyens, ateliers socio-linguistiques et santé)

D'autre part, **en investissement**, par la poursuite du dispositif régional de renouvellement urbain dont les nouvelles modalités de mise en œuvre seront discutées ultérieurement, à la fois en accompagnement du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) de l'ANRU et dans le cadre du volet territorial du CPER 2015-2020.



LE CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ESSONNE

Compte tenu des élections départementales de mars 2015, la signature du présent contrat de ville interviendra ultérieurement par voie d'avenant.











L'ÉDUCATION NATIONALE S'ENGAGE À :

- Mettre en cohérence les projets et les engagements généraux de l'Éducation Nationale avec ceux conduits dans les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville.
- Développer les partenariats avec les acteurs de la formation et de l'orientation (chambres consulaires, grandes écoles, Conseil Régional, organismes de formation, etc.) pour la réussite des jeunes sous statut scolaire ou en apprentissage.
- Activer les dispositifs dédiés aux quartiers prioritaires de l'Éducation Nationale sur un mode partagé avec les acteurs du contrat de ville.
- Mettre en œuvre dans un cadre partenarial et local des actions de lutte contre le décrochage scolaire.
- Maintenir un régime de décharge exceptionnelle des directeurs pour les écoles élémentaires Schweitzer et Saint-Exupéry, les écoles maternelles Schweitzer, Saint-Exupéry et Gubanski de Longjumeau et l'école maternelle les Bleuets de Massy
- Inscrire la difficulté socio-scolaire dans les règles de répartition des emplois de professeurs, du 1er degré pour les écoles suivantes de Longjumeau :
- école élémentaire Schweitzer
- école élémentaire Saint-Exupéry
- école maternelle Schweitzer
- école maternelle Saint-Exupéry
- école maternelle Gubanski
- Inscrire la difficulté socio-scolaire dans les règles de répartition des emplois de professeurs, du 1er degré pour les écoles suivantes de Massy :
- école maternelle les Bleuets
- Mettre en œuvre le dispositif « Plus de maîtres que de classes ».
- Favoriser la scolarisation des enfants de moins de 3 ans.



LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE S'ENGAGE :

La loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance a consacré la responsabilité centrale des maires en matière de prévention de la délinquance et mis à leur disposition un certain nombre de nouveaux moyens d'action.

Pour réussir, cette politique se doit toutefois d'être partenariale. Le représentant de l'État dans le département, le président du conseil général et le procureur de la République sont naturellement pleinement impliqués, chacun dans leur domaine de compétence, à la définition et à la mise en œuvre de cette politique dans le département. L'élaboration et la diffusion d'un plan départemental de prévention de la délinquance constitue à cet égard un acte important dans la mise en cohérence des actions menées par chaque partenaire.

Conformément aux dispositions de l'article 39-1 du code de procédure pénale, le procureur de la République « anime et coordonne, dans le ressort du tribunal de grande instance, la politique de prévention de la délinquance dans sa composante judiciaire, conformément aux orientations nationales de cette politique déterminées par l'État, telles que précisées par le procureur général. ». A ce titre, le procureur de la République veille à la prévention des infractions à la loi pénale par la mise en œuvre d'une politique d'alternatives aux poursuites pénales, de mise en mouvement et d'exercice de l'action publique, de direction de la police judiciaire, de contrôle d'identité et d'exécution des peines. A Évry, cette politique est portée par les 25 magistrats du parquet qui ont chacun des responsabilités distinctes mais dont certains sont plus impliqués dans la lutte contre la délinquance de proximité.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants et dans les communes comprenant une zone urbaine sensible, cette action partenariale trouve sa pleine expression au sein des conseils locaux de prévention de la délinquance. Cette instance est le lieu privilégié d'échanges et de réflexion pour conduire des actions de prévention de la délinquance et infléchir le sentiment d'insécurité. En Essonne, le parquet est d'ores et déjà présent dans plusieurs conseils locaux de prévention de la délinquance et s'efforce de participer aux réunions plénières.

Mais au delà de sa participation à ces structures partenariales, le parquet d'Evry souhaite s'engager résolument dans la **lutte contre la délinquance de proximité.** Cette délinquance de proximité, dont il n'existe pas de définition juridique, se caractérise par la commission d'actes répétés contre la tranquillité publique tels que des occupations intempestives d'espaces publics ou privés, des dégradations volontaires, des vols et parfois même des agressions verbales ou physiques. Cette délinquance est souvent le fait de mineurs ou de jeunes majeurs qui perturbent fortement la vie des quartiers et des communes quel que soit le nombre de leurs habitants.









Cette lutte contre la délinquance de proximité pourrait être développée au travers de trois actions particulières susceptibles d'être proposées dans le cadre des conseils locaux de prévention de la délinquance :

- le développement des cellules de suivi individualisées
- le développement des réponses pénales de proximité
- la mise en place de dispositifs d'exécution de peines de proximité

La présente note a pour objet de présenter ces différents dispositifs.

Les cellules individualisées de prévention de la délinquance

Dans chaque commune, un nombre limité d'individus, mineurs ou majeurs, parfaitement identifiés des pouvoirs publics et des acteurs locaux en charge de la prévention de la délinquance, ont un comportement qui perturbe gravement l'ordre et la tranquillité publique. La création de cellules individualisées de prévention de la délinquance a pour objectif, entre partenaires susceptibles d'apporter une contribution dans la détection des situations difficiles et d'y apporter une réponse adaptée, de se rencontrer régulièrement pour décider de l'orientation à envisager et tenter d'apporter une réponse éducative, sociale ou judiciaire.

Les cellules de suivi individualisées de prévention de la délinquance constituent un « groupe de travail et d'échange d'informations à vocation territoriale ou thématique » au sens de l'article L2211-5 du code général des collectivités territoriales. A ce titre, « les faits et informations à caractère confidentiel » échangés dans ce cadre « ne peuvent être communiqués à des tiers »

Pilote et partenaires impliqués :

Les membres des cellules individualisées de prévention de la délinquance sont le maire, le procureur de la République, le commissaire de police, le ou les chefs des principaux établissements scolaires, les bailleurs sociaux, le chef de la police municipale et les responsables locaux des actions de prévention de la délinquance. Le secrétariat des cellules de prévention de la délinquance est assuré par le coordonnateur du CLSPD.

Mise en œuvre :

Chaque trimestre ou tous les deux mois, à l'invitation du maire, les partenaires identifiés, se réunissent pour évoquer des situations familiales ou personnelles difficiles et définir des orientations de travail, propres à chaque partenaire. Ces réunions doivent être précédées par l'envoi d'un ordre du jour permettant à chacun de réunir les éléments d'analyse des situations qui seront évoquées. A l'issue de la réunion, les partenaires disposent d'un compte rendu qui récapitule les actions que chaque partenaire envisage de mettre en œuvre pour améliorer la situation.

Les réponses pénales de proximité

Confrontés à une forte demande de tranquillité publique et à un sentiment d'insécurité de la part de nos concitoyens, les maires et tous les partenaires des conseils locaux de prévention de la délinquance, souhaitent que des réponses pénales soient apportées au comportement des auteurs mineurs ou majeurs d'actes d'incivilité ou de délinquance.

Pour lutter contre ce sentiment et permettre d'apporter des réponses rapides et efficientes qui concilient les exigences de justice et de préservation de l'ordre public, trois types de réponse peuvent être apportées:

- Le rappel à l'ordre par le maire (article L2212-2-1 du code général des collectivités territoriales)
- La transaction réparation (article 44-1 du code de procédure pénale)
- Les mesures alternatives aux poursuites pénales (articles 41-1 et 41-2 du code de procédure pénale)

1. Le rappel à l'ordre par le maire

Rappel des dispositions légales :

L'article L2212-2-1 du code général des collectivités territoriales prévoit : « Lorsque les faits sont susceptibles de porter atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité ou à la salubrité publiques, le maire ou son représentant désigné dans les conditions prévues à l'article L2122-18 peut procéder verbalement à l'endroit de leur auteur au rappel des dispositions qui s'imposent à celui-ci pour se conformer à l'ordre et à la tranquillité publics, le cas échéant, en le convoquant en mairie ».

« Le rappel à l'ordre d'un mineur intervient, sauf impossibilité, en présence de ses parents, de ses représentants légaux ou, à défaut, d'une personne exercant une responsabilité éducative à l'égard de ce mineur ».

Champ d'application :

Le rappel à l'ordre s'applique aux faits portant atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la salubrité publique dans la commune. A titre indicatif, peuvent être visés : les conflits de voisinage, l'absentéisme scolaire, la présence constatée de mineurs non accompagnés dans des lieux publics à des heures tardives, certaines atteintes légères à la propriété publique, les incivilités commises par des mineurs, les incidents aux abords des établissements scolaires, certaines contraventions aux arrêtés du maire portées à sa connaissance. Le rappel à l'ordre doit être exclu s'agissant de faits susceptibles d'être qualifiés de crimes ou de délits et lorsqu'une plainte a été déposée dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie.









Mise en œuvre :

La loi ne prévoit aucun dispositif particulier pour mettre en œuvre ce dispositif à l'initiative du maire. Une convention signée par le maire et le procureur de la République peut être établie.

2. La transaction réparation

Rappel des dispositions légales :

L'article 44-1 du code de procédure pénale prévoit : « pour les contraventions que les agents de police municipale sont habilités à contester par procès-verbal, et qui sont commises au préjudice de la commune au titre de l'un de ses biens, le maire peut, tant que l'action publique n'a pas été mise en mouvement, proposer au contrevenant une transaction consistant en la réparation du préjudice.

La transaction proposée par le maire et acceptée par le contrevenant doit être homologuée par le procureur de la République. Les actes tendant à la mise en œuvre ou à l'exécution de la transaction sont interruptifs de la prescription de l'action publique. L'action publique est éteinte lorsque l'auteur de l'infraction a exécuté dans le délai imparti les obligations résultant pour lui de l'acceptation de la transaction.

La transaction peut également consister en l'exécution, au profit de la commune, d'un travail non rémunéré pendant une durée maximale de trente heures. Elle doit alors être homologuée, selon la nature de la contravention, par le juge du tribunal de police ou par le juge de proximité ».

Champ d'application :

La transaction réparation s'applique exclusivement aux contraventions que les agents de police municipale sont habilités à constater. Il s'agit principalement des infractions aux arrêtés municipaux, à certaines contraventions aux dispositions du code de la route et du code pénal mentionnées au livre VI.

Compte tenu de son champ d'application relativement limité, la mesure de transaction-réparation ne peut avoir qu'une incidence limitée dans le traitement de la délinquance de proximité.

Mise en œuvre :

La loi ne prévoit aucun dispositif particulier pour mettre en œuvre ce dispositif à l'initiative du maire. Une convention signée par le maire et le procureur de la République peut être établie.

3. Les mesures alternatives aux poursuites pénales

Rappel des dispositions légales: Les articles 41-1 et 41-2 du code de procédure pénale donnent compétence au procureur de la République « s'il lui apparaît qu'une telle mesure est susceptible d'assurer la réparation du dommage causé par la victime, de mettre fin au trouble résultant de l'infraction ou de contribuer au reclassement de l'auteur des faits », de proposer à l'auteur des faits une mesure alternative aux poursuites pénales ou une composition pénale.

- Une mesure alternative aux poursuites pénales consiste notamment à délivrer un rappel à la loi à l'auteur des faits, à l'orienter vers une structure sanitaire, sociale ou professionnelle ou à l'inviter à réparer le dommage causé. Cette mesure est généralement proposée par un délégué du procureur de la République qui en assure le suivi effectif
- Une composition pénale consiste notamment à proposer à l'auteur des faits le versement d'une amende de composition au Trésor Public, à remettre au greffe du tribunal de grande instance son permis de conduire ou son permis de chasser pour une durée maximale de six mois, à accomplir un stage de citoyenneté ou un travail non rémunéré d'une durée maximale de soixante heures au profit de la collectivité, au sein d'une personne morale de droit public ou d'une personne morale de droit privé chargée d'une mission de service public ou d'une association habilitée. Cette mesure est proposée par un délégué du procureur de la République qui en assure le suivi effectif.

Champ d'application :

Le champ d'application de ces mesures est très important dans la mesure où elles peuvent être prises à l'encontre de tous les auteurs de délits ou de contraventions (mesure alternative) et de délits punis à titre de peine principale d'une peine d'amende ou d'une peine d'emprisonnement d'une durée inférieure ou égale à cinq ans (composition pénale). Ces mesures peuvent être prononcées à l'encontre de mineurs auteurs d'actes délictueux

Chaque année, le parquet d'Evry requiert le prononcé d'environ 7500 mesures alternatives aux poursuites pénales et 1500 compositions pénales.

Mise en œuvre :

Les mesures alternatives aux poursuites pénales sont en principe proposées par un délégué du procureur de la République dans le cadre d'un rendez vous personnalisé qui se déroule au tribunal de grande instance, dans un tribunal d'instance, dans une maison de justice et du droit ou dans un point d'accès au droit.

■ Pour les mesures alternatives appliquées à des majeurs, les rendez vous avec les délégués du procureur se déroulent dans les lieux suivants : Point d'accès au droit Évry, Tribunal d'instance Étampes, Maison de la justice et du droit Les Ulis, Maison de la justice et du droit Villemoisson, Athis-Mons.









- Pour les mesures de compositions pénales appliquées à des majeurs, les auteurs d'infractions sont convoqués au tribunal de grande instance d'Évry. Ils sont reçus par un délégué du procureur qui leur propose une mesure. S'ils acceptent la mesure proposée, la composition pénale fait l'objet d'une validation par le président du tribunal de grande instance ou son représentant et d'un suivi dans son exécution par le délégué du procureur.
- Pour les mesures alternatives aux poursuites pénales et les compositions pénales appliquées à des mineurs, les auteurs d'infractions pénales sont convoqués devant des délégués du procureur de la République spécialement désignés pour assurer cette fonction. Ces rendez vous ont lieu à Evry (tribunal de grande instance et point d'accès au droit), Villemoisson, Athis-Mons, Etampes et Les Ulis.

Pour d'améliorer la cohérence de ce dispositif, il semblerait utile de développer l'approche territoriale.

La mise en place de dispositifs d'exécution de peines de proximité

Pour être efficiente, la lutte contre la délinquance de proximité nécessite que les auteurs de ces actes de délinquance soient rapidement convoqués en justice et que les sanctions prononcées soient exécutées rapidement. Cette exécution rapide suggère une grande proximité entre les différents acteurs de la chaîne pénale et une grande fluidité dans le traitement des dossiers.

Si l'on peut être assuré que les diligences accomplies par les services d'enquête, par les magistrats et fonctionnaires du parquet, par les délégués du procureur et par le magistrat désigné par le président du tribunal pour valider les compositions pénales, concourent à la réalisation de ces objectifs de proximité entre les acteurs de la chaîne pénale et de fluidité dans le traitement des dossiers, une réflexion complémentaire nous paraît devoir être menée pour développer ce qui pourrait être appelé des sanctions pénales de proximité, c'est à dire des sanctions adaptées à ce type de délinquance et exécutées à proximité du lieu de commission des faits.

Le prononcé de ces sanctions pénales de proximité devrait avoir cinq objectifs clairement affichés :

- être la réponse principale aux actes de délinquance de proximité,
- être prononcées et exécutées rapidement,
- être exécutées à proximité du lieu de commission des faits et/ou du domicile de l'auteur,
- impliquer l'auteur des faits dans la réparation du préjudice et/ou du trouble à l'ordre public,
- impliquer les collectivités locales dans l'exécution de ces sanctions et dans la prise en charge des auteurs de ces actes. Au regard de ces objectifs, la mesure de travail non rémunéré, prononcée dans le cadre d'une composition pénale, paraît être la mesure la plus adaptée dans la lutte contre cette forme de délinquance.

■ Rappel des dispositions législatives :

L'article R15-33-42 du code de procédure pénale précise que « l'accomplissement d'un travail non rémunéré prévu par le 6° de l'article 41-2 consiste dans la réalisation d'un travail au profit soit d'une personne morale de droit public, soit d'une association habilitée en application des dispositions des articles R131-12 à R131-16 du code pénal ».

■ Champ d'application :

La mesure de travail non rémunéré peut être prononcée à l'encontre des auteurs majeurs ou mineurs de treize ans.

■ Mise en œuvre :

Les dispositions réglementaires sur le travail non rémunéré ne fixent qu'un nombre limité d'exigences. Toutefois, pour éviter une trop forte dispersion dans la mise en œuvre de ce dispositif, deux conditions nous paraissent devoir être respectées pour assurer une pleine efficacité du dispositif :

- Un nombre limité de postes de travail non rémunéré : notre objectif est de disposer d'une petite dizaine de lieu d'exécution de la mesure de travail non rémunéré dans le département afin de concilier l'exigence de proximité avec le domicile de l'auteur de l'infraction pour rendre l'exécution de cette mesure réaliste et l'exigence de « professionnalisation » du poste qui nécessite un accueil régulier de personnes condamnées.
- Une organisation fluide qui permette une exécution rapide de la mesure prononcée. Pour être efficace, la mise en œuvre de cette mesure exige que le temps entre la rencontre avec le délégué du procureur et la prise en charge de l'auteur de l'infraction pour l'exécution de la mesure de travail non rémunéré soit le plus bref possible. L'objectif est ainsi de permettre l'organisation d'un rendez vous par le délégué du procureur entre l'auteur des faits et la direction des ressources humaines de la collectivité d'accueil le jour où celui ci accepte la mesure (et ce, sans attendre la validation par le juge qui est dès lors présumée).









LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE S'ENGAGE :

Le Conseil d'administration du CDAD (Conseil Départemental de l'Accès au Droit) de l'Essonne a défini, lors de sa réunion du 30 janvier 2014, les publics prioritaires de l'accès au droit en Essonne, le maillage territorial, et les actions spécifiques que cette organisation favorisera dans les années à venir.

1. Les publics prioritaires

a/Les jeunes

Les 18-25 ans :

Il a été confié à l'association APASO la mission de prendre en charge l'accès au droit des jeunes de 18 à 25 ans dans les missions locales. Il reste encore à ce jour deux missions locales qui ne disposent pas de l'expertise d'APASO (Étampes et Nord Essonne). Il est prévu de donner une lettre de mission à APASO lui permettant de solliciter ces deux missions locales au nom du CDAD.

Les interventions du PAD (Point d'Accès au Droit) de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis au sein du programme R2S (réussir sa sortie) à destination du public éligible aux missions locales sera développé à compter de septembre 2014.

Les mineurs :

Le CDAD travaille à la mise en place d'un PAD en milieu scolaire avec deux objectifs :

- la prise en charge des collégiens et lycéens lors de leur venue au TGI pour assister à des audiences correctionnelles,
- la mise en place d'ateliers juridiques au sein des établissements (collèges et lycées) pour ouvrir les jeunes à l'accès au droit et à la citoyenneté

b/Les personnes âgées

Le CDAD souhaite créer un PAD en faveur des personnes âgées, porté par l'association AGE. Le support de cette action serait le numéro vert de l'association, ainsi que les permanences tenues par le juriste de l'association dans les structures d'accès au droit, y compris au sein de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis.

Des actions collectives au sein des établissements accueillant les personnes âgées pourront être mises en place, de même que des colloques organisés par les structures d'accès au droit. Une réflexion est actuellement en cours sur le sujet de l'abus de faiblesse (personnes vulnérables) au sein du PAD d'Epinay-sous-Senart.

2. Améliorer le maillage territorial

Depuis plusieurs années le CDAD poursuit un travail de maillage de l'accès au droit en Essonne. Ces dernières années, un Point d'Accès au Droit a été labellisé annuellement en Essonne : le PAD d'Epinay-sous-Sénart en 2012, le PAD de Chilly-Mazarin en 2013 (au sein de la CA Europ'Essonne), et le PAD d'Arpajon en 2014.

Une réflexion sur le Dourdannais et les zones rurales du sud de l'Essonne est désormais en cours. Le CDAD souhaiterait mettre en place un PAD sur le Dourdannais et un RAD (relais d'accès au droit) dans le sud de l'Essonne. Lors du Conseil d'Administration du 20 mai 2014, il a été décidé de solliciter la commune de Méreville à cette fin. Si cette expérience rencontre du succès il est prévu d'étendre les relais d'accès au droit à d'autres communes.

3. Les actions spécifiques

Le CDAD de l'Essonne souhaite faciliter l'accès au droit de l'ensemble des essonniens et œuvrer en ce sens par les actions suivantes :

- Le développement de l'accueil en matière d'aide juridictionnelles dans les structures d'accès au droit, avec la tenue de permanences dédiées et le dépôt de dossier. Des permanences ont d'ores-et-déjà été mises en place dans les trois MJD (maisons de la justice et du droit) du ressort. Les écrivains publics renseignent le public sur l'aide juridictionnelle en PAD.
- La mise en place d'un site internet qui doit être pensé comme une réponse aux questions des citoyens avec téléchargement de formulaires, informations pratiques.
- Une réflexion constante est menée sur l'adéquation entre l'offre d'accès au droit dans les structures et les demandes du public. Ainsi la réforme de la Loi du 15 mai 2014 sur le droit à l'information va obliger le CDAD à développer l'information pénale en structures d'accès au droit.
- La rédaction d'un guide de l'accès au droit en Essonne.











LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES S'ENGAGE :

Dans le domaine de l'éducation et de la jeunesse :

- Soutien technique et au fonctionnement de diverses structures :
- prestation de service unique aux structures d'accueil de jeunes enfants,
- prestation de service ordinaire aux accueils de loisirs,
- prestation de service, animation globale et coordination et animation collective famille pour les centres sociaux agréés,
- prestation de service Relais assistantes maternelles,
- prestation de service contrat enfance/jeunesse,
- prestation de service aux lieux accueil enfants/parents
- Soutien financier et technique aux Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité
- Subventions dans le cadre de la Politique de la ville et du dispositif Ville/Vie/Vacances
- Soutien financier aux vacances et aux loisirs des familles et des enfants : dispositif d'aide aux vacances familiales (AVF) et d'aide aux vacances enfants (AVE), dispositif «ticket loisirs»
- Accompagnement technique et subventions dans le cadre des Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (dispositif REAAP)
- Accompagnement technique et aide à l'investissement dans les champs de la petite enfance (structures d'accueil de jeunes enfants et relais assistantes maternelles) et des loisirs (accueil de loisirs), etc.
- Accompagnement technique et aide au fonctionnement dans le cadre de projets innovants liés au champ de compétence de la Caf : conciliation vie familiale et professionnelle, soutien à la parentalité, etc.

Dans le domaine de l'accès aux droits :

- Instauration de « Rendez-vous des droits » par la Caf, notamment en direction des publics issus des quartiers prioritaires,
- Accompagnement des équipes municipales à l'utilisation du Caf.fr pour favoriser l'accès, par les allocataires, aux fonctionnalités du site.
- Offre de contact et/ou d'accompagnement par les équipes de travail social Caf, aux familles confrontées à des événements de vie (séparation, deuil, naissance) et aux bénéficiaires de RSA majoré avec enfant de moins de 3 ans dans leur insertion socio-professionnelle.



L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ S'ENGAGE À :

- Partager des indicateurs d'observation, de suivi et d'évaluation du contrat de ville avec l'ensemble des signataires.
- Développer sur le territoire de la communauté d'agglomération une approche globale et cohérente en matière de santé, en prenant en compte les besoins actuels, mais aussi les besoins liés aux projets d'aménagement.
- Soutenir les actions locales de prévention et de promotion de la santé des collectivités territoriales et des associations intervenant sur le territoire défini, ainsi que l'accompagnement des structures d'exercice collectif (centre de santé, maisons de santé, pôle de santé) dans le cadre des appels à projets.
- Développer les relations ville-hôpital pour améliorer la prise en charge des patients entre le Groupe Hospitalier Nord-Essonne et la médecine de ville.







